

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

Délibération n° 2023-20

Objet : Budget primitif 2023

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Sylvie Gaucher (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette

➤ Autre membre de droit :

M. Thomas Kupisz, directeur des services du cabinet du préfet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux
M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Matthieu Salel, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto
M. Jean-Yves Meyer à Mme Laëtitia Bourjat

Objet : Budget primitif 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration présentant le budget primitif de l'exercice 2023 tel que présenté en annexe.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. ADOPTE l'ensemble des propositions exposées en annexe.

II. VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, par chapitre, tel que présenté en annexe et conformément à la maquette budgétaire ci-annexée.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

Conseil d'administration

29 mars 2023

BUDGET PRIMITIF

2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE



Les principes directeurs du budget 2023

- un budget primitif qui s'inscrit dans un contexte socio-économique particulièrement instable:
 - . marqué par la guerre en Ukraine,
 - . la flambée des prix de l'énergie,
 - . des tensions sur le marché des matières premières,
 - . des menaces qui pèsent sur la croissance et l'inflation.

- - un budget équilibré sans reprise du résultat cumulé des exercices antérieurs ;

- - des ressources affectées à la nouvelle organisation au service du territoire et des centres de secours ;

Les principes directeurs du budget 2023

- - optimisation des ressources par la recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes ;
- - une capacité d'autofinancement dégagée ;
- - un dialogue de gestion instauré et consolidé entre les services et le département ;

Le Budget primitif 2023 du SDIS en synthèse

FONCTIONNEMENT EN K€			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	5 971	Contributions Département/Cmnes/EPCI	30 297
Charges de personnel	22 406	Autres	1 650
Autres	403	Opérations d'ordre	933
Opérations d'ordre	4 100		
Total dépenses:	32 880	Total recettes :	32 880
INVESTISSEMENT EN K€			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	949	Cessions	500
Immobilisations corporelles	8 198	Autres recettes (Subv, FCTVA.)	5 552
Immobilisations en cours	1 292	Opérations patrimoniales	1 500
Emprunts	2 328	Opérations patrimoniales	4 100
Opérations patrimoniales	1 500	Emprunt équilibre	3 548
Opérations d'ordre	933		
Total dépenses:	15 200	Total recettes:	15 200

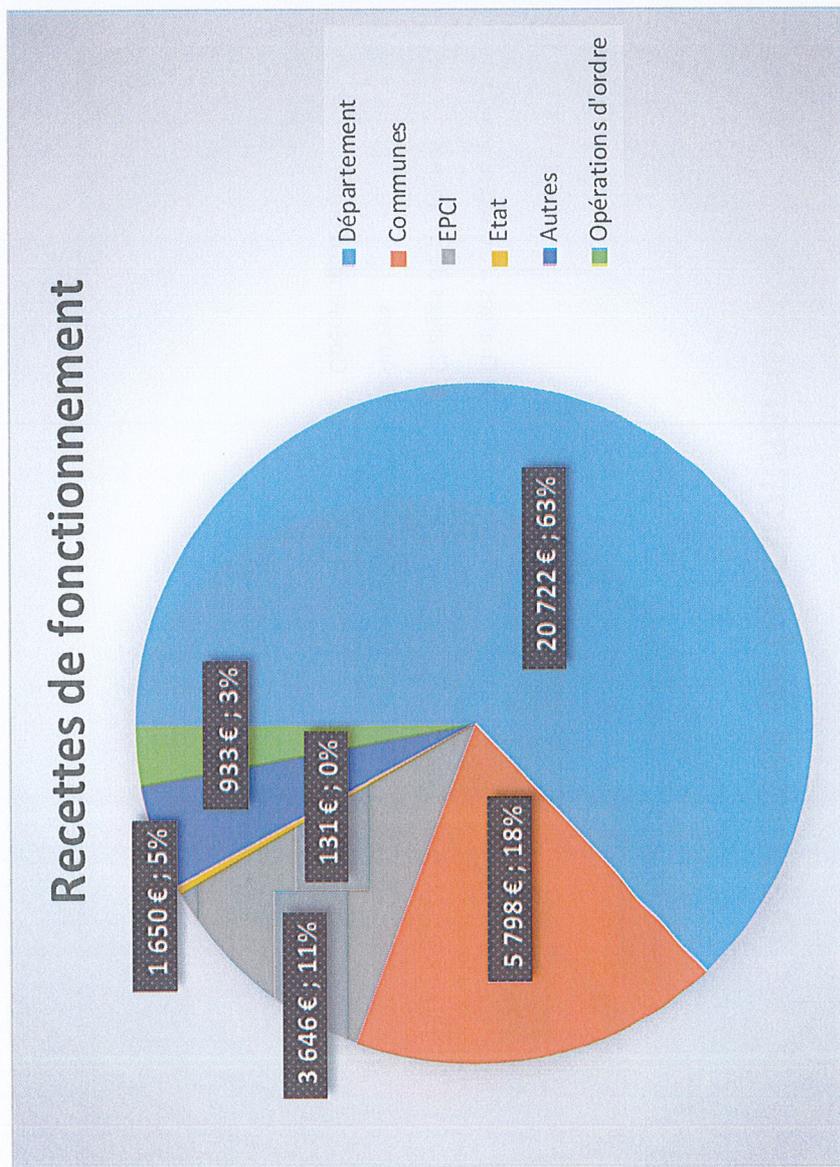
Les recettes de Fonctionnement en K€

Contributions et participations (Etat, Département, Communes et EPCI) :
30 297 K€ + 1,35 % (+ 1 644 k€)
. Augmentation de l'IPC + 5,2% (Cnes et EPCI)
. Aide consécutive du CD07 + 15 %

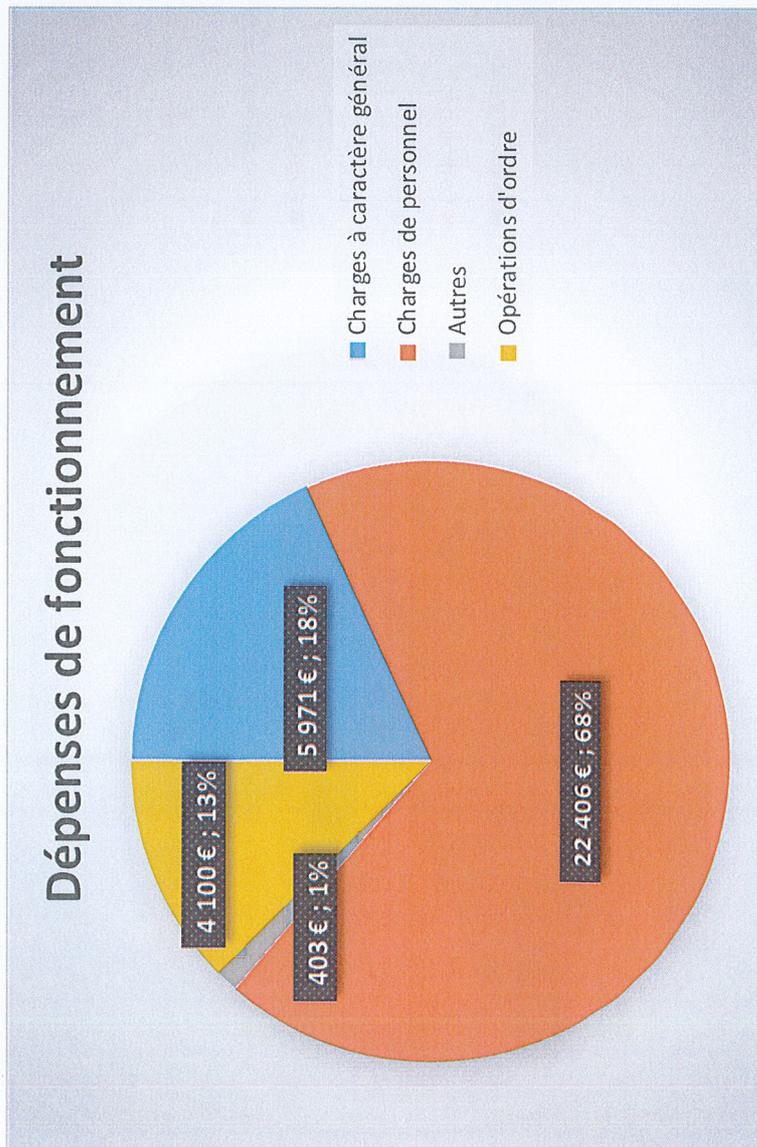
Autres produits de recettes :
1 650 k€ + 44 %

- . Interventions soumises à facturation avec l'intégration sur un exercice complet des conventions passées avec les CH. ARME et CH Nord Ardèche pour la prise en charge des TIH (+ 286 k€)
- . Mise en place sur une année pleine des indemnités de substitution (+315 k€)
- . augmentation de la qualification en carences ambulancières de certaines interventions
- . remboursement des SPP mis à disposition d'autres structures

Opérations d'ordres :
933 k€ - 6,7 % (- 67 k€)



Les dépenses de Fonctionnement en K €



Charges à caractère général :

5 971 k € - 0,8 % (- 47 k €)

- . Diminution par rapport à l'an dernier liée à l'inscription dans ce chapitre budgétaire en 2022 de l'excédent reporté non utilisé pour équilibrer le budget (458 k €)
- . Prise en compte de l'augmentation des matières premières (+ 365 k €)

Charges de personnel :

22 406 k € + 11,5 % (+ 2 310 k €)

- . Recrutement de 15 agents (9 SSPNO, 2 Lt., 1 Cpt, 3 PATS)
- . Prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice et indemnités SPV
- . Gardes postées
- . Expérimentation disponibilité 30 K €

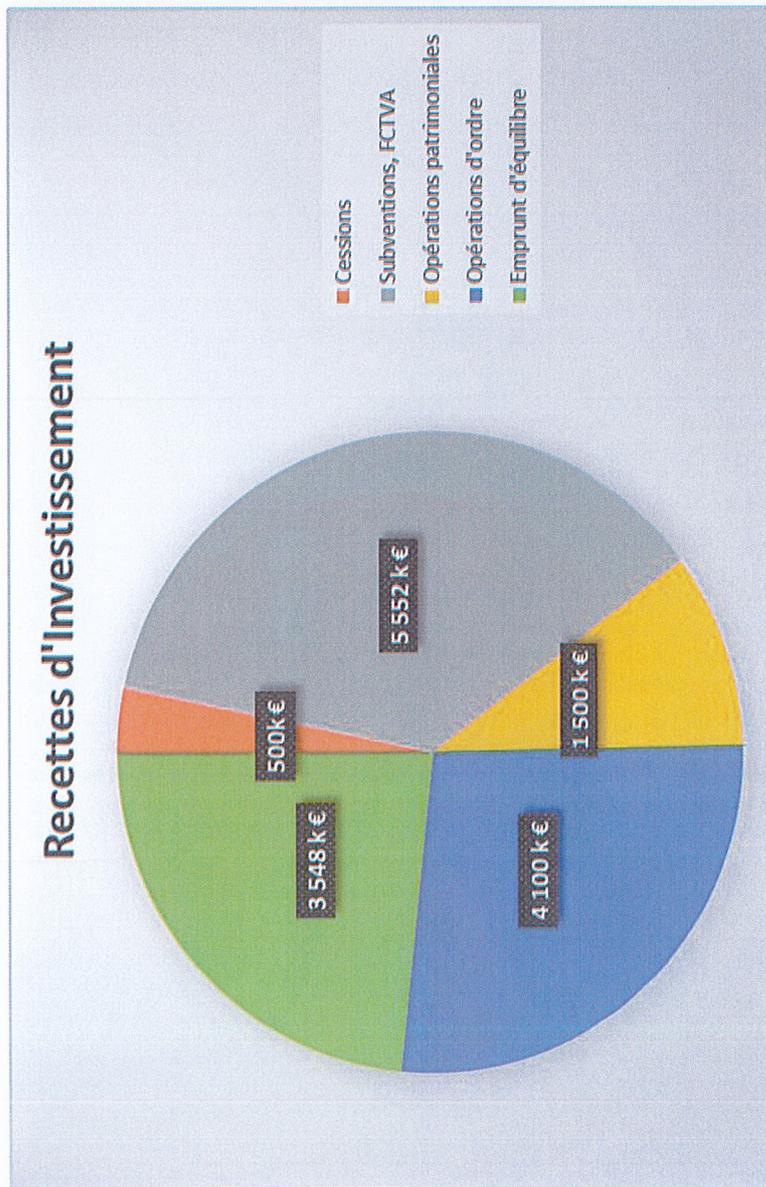
Autres : remboursement des intérêts d'emprunt, indemnités, UD07 **403 k €**

Opérations d'ordre :

4 100 K € 0 %

- . Dotation aux amortissements

Les recettes d'investissement



Cessions:

500 k € + 400 % (+ 400 k €)

Subventions d'équipement, FCTVA:

5 552 k € + 4,6 % (+ 248 k €)

- . Participations du département, communes et EPCI liées à la réalisation des travaux et à l'acquisition des matériels roulants
- . participation fonds européens (démat fiches bilans)

Opérations patrimoniales: 1 500 k € 0 %

- . Intégration dans l'actif de bâtiments CIS de Ruoms et Cruas après signature des actes

Opérations d'ordre:

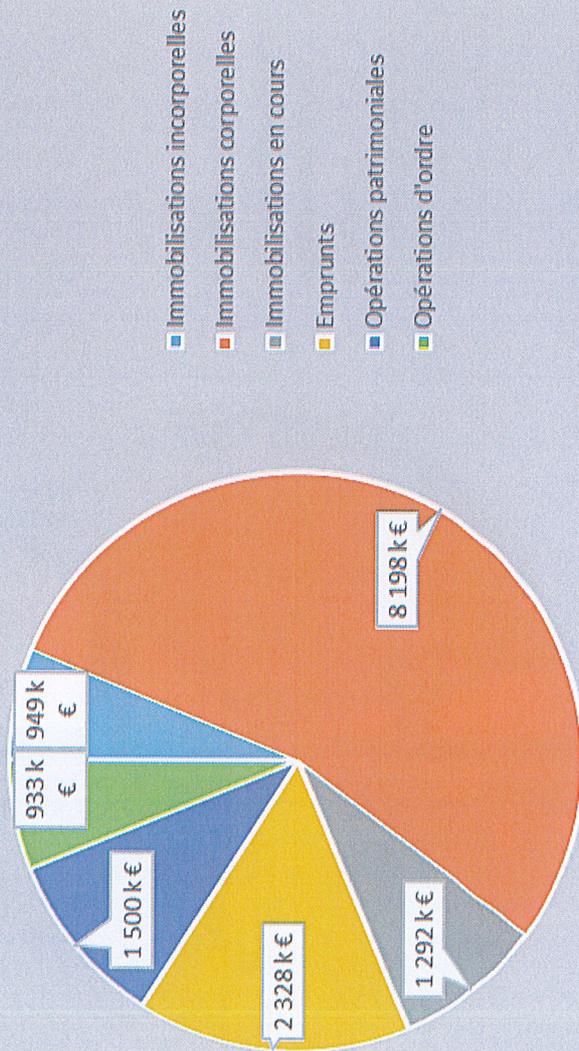
4 100 K € 0 %. Dotation aux amortissements qu'on retrouve en dépenses de fonctionnement

Emprunt d'équilibre: 3 548 k € + 238 % (500 k €)

- . Emprunt nécessaire à l'équilibre 2023 qui sera réajuster en fonction du résultat 2022

Les dépenses d'Investissement

Dépenses d'Investissement



Immobilisations incorporelles :

949 k € + 64 % (+ 373 k €)

- . Développement logiciel Oxio et SIG pour passage Nexsis
- . Dématérialisation fiches bilan
- . Licences offices 365 intranet

Immobilisations corporelles :

8 198 k € + 215 % (4 392 k €)

- . Acquisition de terrains
- . Acquisitions de matériel d'incendie et de secours
- . Acquisition matériel médical (dématérialisation fiches bilans)
- . Acquisition des matériels roulants (plan d'équipement)

Immobilisations en cours :

1 292 k € - 75 % (- 3 853 k €)

- . Fin des travaux des 2 CIS (Saint Félicien, Sud Cévennes)

Emprunts : 2 328 k € - 0,8 % (- 19 k €)

Opérations patrimoniales : 1 500 k €

Intégration dans l'actif de bâtiments CIS de Ruoms et Cruas après signature des actes

Opérations d'ordre : 933 k €

amortissement des subventions perçues

Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche

Groupement administratif et financier

Dossier suivi par : Patrice Vannier

Visa du Directeur Départemental : Colonel Vincent Honoré

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 MARS 2023

RAPPORT N°1

Objet : Budget primitif de l'exercice 2023

PREAMBULE :

Le budget primitif de l'année 2023 reprend en grande partie les axes présentés dans le rapport sur l'évolution des charges et des produits qui a servi de base au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du conseil d'administration du 1er février dernier.

Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte socio-économique particulièrement instable, marqué par la guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie, des tensions sur le marché des matières premières et des menaces qui pèsent sur la croissance et l'inflation.

Il reste malgré tout volontaire au regard des engagements pris notamment en matière de recrutements et de continuité des investissements sur l'exercice, afin d'assurer la meilleure distribution des secours à un coût raisonnable et acceptable.

L'année 2023 verra la mise en œuvre de la réorganisation actée par la nouvelle gouvernance. La réorganisation impactera les services de l'état-major et s'orientera vers une priorité donnée aux territoires. L'objectif est d'améliorer la couverture opérationnelle, mieux équilibrer les charges entre SPP / SPV et apporter plus de souplesse et de réactivité. Un plan de recrutement spécifique (15 postes) adossé à cette réorganisation sera mis en œuvre pour atteindre un objectif de 200 SPP. La révision du SDACR viendra préciser l'effectif cible à atteindre en SPP.

Il est important de noter que sans l'aide exceptionnelle de 2,1 M € apportée par le département de l'Ardèche dans le cadre de la décision modificative du budget 2022, le SDIS de l'Ardèche n'aurait pas pu faire face à ces charges supplémentaires.

C'est ainsi que le département poursuit son soutien au budget du Sdis pour 2023 en portant sa contribution à 20,5 M€ et permet de voter le budget primitif sans intégrer le résultat de l'année N-1.

Des arbitrages drastiques stabilisent les charges à caractère général et permettent d'absorber en partie la hausse du coût des énergies.

Les efforts seront poursuivis pour optimiser les recettes notamment avec les hôpitaux et l'ARS en matière de carences d'ambulances privées, d'appui du SMUR et de transports inter-hospitaliers. Une recherche systématique de financements extérieurs a été mise en place (pacte capacitaire, fond vert, fonds européens, ...)

La section d'investissement est en légère augmentation, elle devrait connaître une bonne réalisation du fait, d'une part, de l'achèvement de la construction des centres d'incendie et de secours de Sud Cévennes et de Saint Félicien, d'autre part, de la réalisation sur 2023 du plan pluriannuel d'acquisition de matériels roulants par anticipation des commandes en 2022.

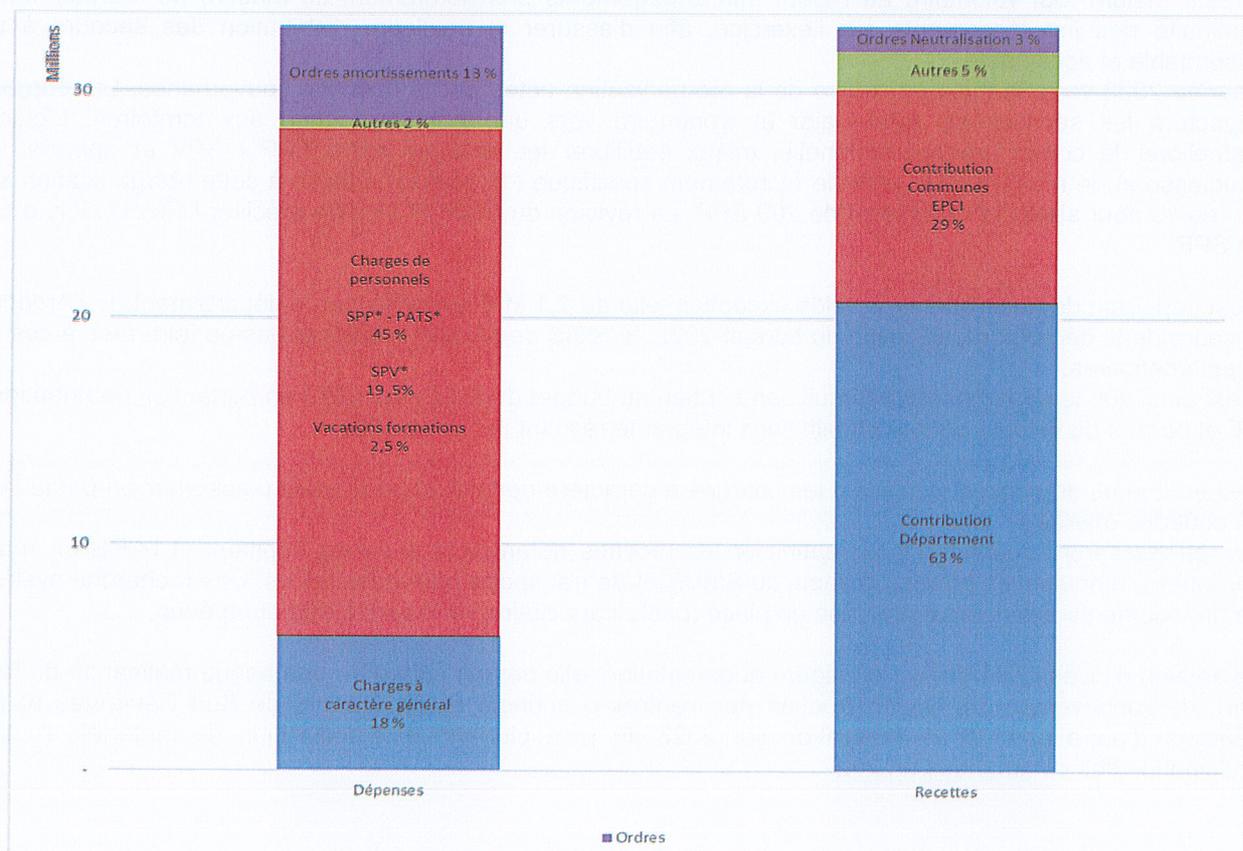
Présentation synthétique du budget prévisionnel 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Montants 2023	32 880 000	15 200 000	48 080 000
Montants 2022	31 928 000	14 307 800	46 235 800
Evolution	952 000	892 000	1 844 200
	3 %	6,2 %	4 %

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement affiche une **hausse globale de 952 000 €**, soit 3 % par rapport à 2022.

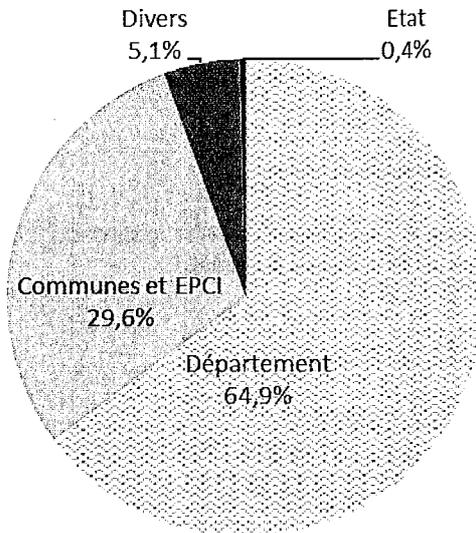
RECETTES		DEPENSES	
Recettes réelles	31 947 000	Dépenses réelles	28 780 000
Recettes d'ordre	933 000	Dépenses d'ordre	4 100 000
	32 880 000		32 880 000



1. Les recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement :

- Les **recettes réelles** représentent **97 %** du budget et se répartissent comme suit :



- Les **recettes d'ordre** pour **3 %**

CHAPITRE 013 – Atténuation de charges

Proposition 2023	457 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>539 116</i>
<i>Evolution</i>	- 82 116
	- 15,2%

Article 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel

372 000

BP 2022 : 469 116

- Salaires et charges d'un officier SPP mis à disposition du CNPE de Cruas-Meysse ;
- Salaires et charges d'un officier SPP mis à disposition de l'ANSC ;
- Salaires et charges d'un officier SPP mis à disposition du syndicat Avenir Secours ;
- Salaires et charges du médecin pris en charge pour partie par l'ARS;
- Avantages acquis des SPP anciens permanents des corps communaux (Bourg-Saint-Andéol et Vals-les-Bains) ;
- Fin de la Mise à disposition d'un officier SPP mis à disposition de l'ENSOSP ;

Article 6479 – Remboursement autres charges sociales

85 000

BP 2022 : 70 000

Quote-part des agents sur les titres restaurant.

CHAPITRE 70 – Produits du service des domaines

Proposition 2023	967 759
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>472 300</i>
<i>Evolution</i>	495 459
	+104,90%

Augmentation conséquente dû à la mise en place de l'indemnité de substitution de carence d'ambulancier privés sur certain secteur du département (315 K€).

Article 70323 – Redevance d'utilisation du domaine

8 500
BP 2022 : 8 500

Loyer annuel dans le cadre de la convention d'utilisation des locaux du SDIS par le SAMU.
 Location annuelle - Salaisons de Beaume-Drobie - Joyeuse

Article 70685 – Interventions soumises à facturation

837 259
BP 2022 : 386 800

Recettes liées aux diverses interventions payantes :

- Services de sécurité (application de la délibération du CA en date du 19 oct. 2016) 13 000
- Carences des ambulanciers privés (forfait de 200€ / intervention) 305 000
- Conventions Transports Inter hospitaliers (CH.AR.ME – CH Nord Ardèche) 166 000
- Indemnité de substitution 315 000
- Convention service de sécurité des gorges de l'Ardèche 12 000
- Divers : remboursement intervention département voisins, destruction nids hyménoptères, déblocage ascenseurs... 26 259

Article 706888 – Autres prestations de service

68 000
BP 2022 : 38 000

- Prestations de formations assurées par le service formation-sport 60 000
- Manœuvres CNPE 8 000

Article 70878 – Remboursement de frais par des tiers

54 000
BP 2022 : 39 000

Dont

- Frais téléphoniques du SAMU 15 000
 - Fluides du centre d'exploitation des routes St Sauveur-de-Montgut 6 000
 - Logistique officier mis à disposition du CNPE (location véhicule, carburant...) 9 000
 - Interventions au profit de SDIS extérieurs 8 000
 - Frais kilométriques 1 000
- Dépassement conformément au règlement d'utilisation des véhicules de service.

CHAPITRE 74 – Contributions et participations

Proposition 2023	30 494 241,00
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>28 719 956,68</i>
<i>Evolution</i>	1 774 284,32
	6,18%

Article 744 – FCTVA

5 000
BP 2022 : 5 000

Récupération de la TVA réglée sur l'exercice 2022 pour des dépenses d'entretien des bâtiments (travaux au CFIS)

Article 74718 – Autres contributions de l'Etat**Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM)**

100 000

Contributions diverses relatives aux salaires des agents chargés de l'information sur le débroussaillage et de l'ingénieur cartographie, aux tours de guet, aux patrouilles de surveillance estivale, à l'avion de reconnaissance et aux prévisionnistes saison estivale.

Article 7473 – Département**20 722 080**

BP 2022 : 17 965 185

- **Contribution institutionnelle** **20 500 000**
- **Contribution au titre du programme du CFM** **50 000**
Contributions diverses relatives aux salaires des agents chargés de l'information sur le débroussaillage et de l'ingénieur cartographie, aux tours de guet, aux brûlages dirigés et aux prévisionnistes de la saison estivale.
- **Convention VLI La Voulte et Aubenas** **147 000**
- **Convention formation d'Urgence** **22 080**
- **Convention Ecole de Santé des Armées** **3 000**

Article 74748 – Communes**5 798 676**

BP 2022 : 5 453 584

La délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2022 a déterminé les contributions incendie en appliquant le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation de **5,8 %** et en actualisant la population DGF de chaque commune et EPCI (+ 1 700 habitants au total).

Article 74758 – Groupement de collectivités**3 646 985**

BP 2022 : 3 438 417

Six EPCI sont concernés : Annonay Rhône Agglo, Rhône-Crussol, Montagne d'Ardèche, Sources et Volcans, du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et Cèze-Cévenne (commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières).

Article 74888 – Autres participations**190 000**

BP 2022 : 192 937,68

- Conventions de partenariat pour le fonctionnement du SMUR des Vals d'Ardèche (Privas) avec mise à disposition d'un conducteur pour la VRM : **150 000**
- Convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes dans le cadre de :
- l'organisation du dispositif « médecin correspondant du SAMU (MCS) » conformément à la délibération du conseil d'administration 2014-29 du 20 novembre 2014. **40 000**

CHAPITRE 75 – Produits de gestion courante

Proposition 2023	8 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>8 000</i>

Article 755 – Débits et pénalités reçus (modification passage M57)**3 000**

BP 2022 : 3 000

Prévisions pour pénalités de retard sur marchés en cours.

Article 75888 - Autres**5 000**

BP 2022 : 5 000

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels

Proposition 2023	20 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>3 000</i>
<i>Evolution</i>	<i>17 000</i>
	<i>566 %</i>

Article 773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs

20 000
BP 2022 : 3 000

CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Proposition 2023	933 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Evolution</i>	<i>-67 000</i>
	<i>-6,7 %</i>

Article 722 – Immobilisations corporelles

10 000
BP 2022 : 10 000

Intégration dans l'actif du SDIS, des travaux effectués en régie au CFIS de Cruas.

Article 77681 – Neutralisation des amortissements

70 000
BP 2022 : 138 600

Neutralisations des amortissements relatifs aux bâtiments intégrés dans l'actif et dont le SDIS est propriétaire + neutralisation de l'amortissement de la subvention versée à l'ANSC dans le cadre de la mise en place de NexSIS.

Article 777 – Quote-part des subventions transférables

853 000
BP 2022 : 851 400

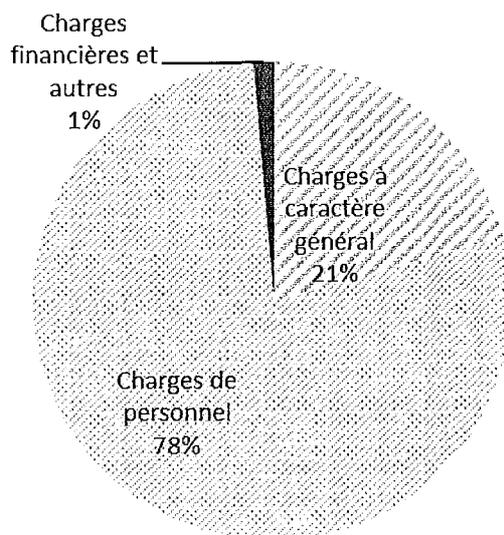
Amortissement des subventions reçues en section d'investissement :

➤ Subventions des communes	79 300
➤ Subvention des EPCI	30 454
➤ Subventions du département (convention 1)	405 637
➤ Subventions du département (convention 2)	91 500
➤ Subvention du département (convention 3)	244 559
➤ Subventions du département (Serre-en-Don)	1 550

Les dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de la section de fonctionnement :

- 87% de dépenses réelles



- 13 % de dépenses d'ordre

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Proposition 2023	5 971 480
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>6 018 794</i>
<i>Evolution</i>	<i>-47 314</i>
	<i>-0.8 %</i>

Dans le prolongement de la démarche engagée en 2022, il a été décidé pour 2023 de poursuivre la déconcentration des ressources financières déléguées au niveau des groupements territoriaux, dans un souci de réactivité et de proximité. Chaque groupement territorial se verra attribué une enveloppe de 30 000 € en fonctionnement.

Article 6042 – Achat de prestations de service

➤ Travaux d'imprimerie	14 000
➤ e-attestations (justificatifs sociaux et fiscaux des titulaires de marchés publics)	1 500
➤ Convention comités médicaux avec le CDG07 + convention ACFI	4 000
➤ Location diverses	3 500
➤ Plateau techniques CFIS	5 000
➤ Prestation accompagnement SDIS utilisateurs Gipsi	2 000
➤ Prestation redéploiement ALGECO	11 000

41 000
BP 2022 : 77 200

Article 60611 – Eau et assainissement

Consommation d'eau des bâtiments à la charge du SDIS (compteurs au nom d

48 000
 BP 2022 : 48 000

Article 60612 – Energie – électricité

Electricité, chauffage et climatisation.

725 000
 BP 2022 : 580 000

Article 60621 – Combustibles

Fioul domestique pour chauffage des bâtiments

80 000
 BP 2022 : 60 000

Article 60622 – Carburants

Marchés carburants des véhicules.

750 000
 BP 2022 : 570 000

Article 60623 – Alimentation

- Formation : fournitures petit-déjeuner CFIS, stages et cross 16 200
- Volontariat : restauration des sapeurs-pompiers en intervention, VT cantine 10 000
- Logistique : petit déjeuner CTA-CODIS, eau pour l'activité opérationnelle 9 000
- Groupements territoriaux : réunions diverses 6 000

41 200
 BP 2022 : 33 000

Article 60628 – Autres fournitures non stockées

Emulseur, lubrifiants divers, insecticide, absorbants...

29 000
 BP 2022 : 30 000

Article 60631 – Fournitures d'entretien

Produits d'entretien et d'hygiène, petits matériels d'entretien des bâtiments.

45 000
 BP 2022 : 30 000

Article 60632 – Fournitures de petit équipement

- Formation : carcasses voitures, boites simulation feu, produit à fumée, 20 200
- Finances : petit équipement campagne de communication 2 000
- SSSM : fournitures non stériles, draps usage unique, électrodes, batteries DSA 205 000
- Mécanique : pièces détachées pour l'atelier de réparation 100 000
- Petit matériel : piles, batteries, reconditionnements divers, détecteurs CO² 61 200
- Equipes spécialisées 8 500
- Habillement : pièces détachées casques, fournitures diverses 3 000
- Logistique : outillage, fournitures bâtiments, vaisselle, petit mobilier et électroménager... 3 000
- Informatique : pièces PC et réseaux, petits périphériques 4 500
- Radio : pièces détachées BIP, postes radio et points hauts 18 500
- Groupements territoriaux : fournitures diverses 24 000

449 900
 BP 2022 : 441 150

Article 60636 – Habillement et vêtements de travail

- Nouvelles recrues (polos, cagoules et gants...) 43 000
- Renouvellement stock magasin 30 000
- Equipes spécialisées (GRIMP, RT, nautique, cyno) 14 900
- Habillement JSP 6 000
- Personnels techniques 3 000
- Tenues de sortie 3 500
- Tenues frelons 500
- Tenue de sport (nouvelles recrues et renouvellement) 500
- Divers (chemises blanches, GHV, écussons, bonnet, anti frelons...) 3 500

104 900
 BP 2022 : 115 00

Article 6064 – Fournitures administratives

- Papier, fournitures et petits matériels de bureau
-

Article 60661 – Médicaments

22 000

BP 2022 : 21 000

Approvisionnement de la pharmacie à usage intérieur et dotation des médecins correspondants du SAMU.

Article 60662 – Vaccins et sérums

2 000

BP 2022 : 3 000

Hépatite, rappels divers + vaccins chiens de l'équipe cyno (2 000 €)

Article 60668 – Autres produits pharmaceutiques

52 000

BP 2022 : 44 000

Consommables médico-secouristes stériles (compresses, sondes, seringues...), produits désinfection.

Article 6068 – Autres matières et fournitures

17 000

BP 2022 : 17 000

- Service Bâtiments 1 500
- Matériaux pour travaux en régie 5 000
- Matériaux pour petits travaux d'entretien Groupements territoriaux 10 500

Article 611 – Contrat de prestations de services

111 500

BP 2022 : 98 000

- Entretien du linge du centre de formation 3 000
- Elimination des déchets à risques infectieux – DASRI 108 500
- Prestations bouteilles d'oxygène (remplissage, location et traçabilité)

Article 6132 – Locations immobilières

46 000

BP 2022 : 36 000

- Locaux du groupement sud 20 000
- Relais radio, points hauts, divers 18 000
- Locaux CIS Alboussière 8 000

Article 61351 – Locations mobilières

11 650

BP 2022 : 8 000

- Véhicules : débroussaillage et SPP mis à disposition du CNPE 11 650

Article 61358 – Autres Locations mobilières

39 350

BP 2022 : 38 850

- Avion de reconnaissance 38 850
- Divers abonnements : Canal+ CANALSAT (CRTA CODIS)... 1 000

Article 61521 – Entretien des terrains

5 000

BP 2022 : 5 000

Entretien des espaces verts des centres d'incendie et de secours.

Article 615221 – Entretien et réparations des bâtiments

149 000

BP 2022 : 165 000

- Entretien courant, petits travaux dans les bâtiments 124 000
 (dont 35 000 € pour des prestations électriques suite aux diagnostics initiés en 2018)
- Groupements territoriaux 25 000

Article 61551 – Entretien et réparations matériel roulant

541 000

BP 2022 : 519 000

- Entretien préventif des poids lourds 120 000
- Entretien et réparation du parc roulant chez des prestataires 230 000
- Entretien et contrôle des échelles et portes cellule 30 000

- Contrôles techniques réglementaires VL et PL
- Remplacement pneumatiques VL et PL
- Embarcations



Article 61558 – Entretien et réparation autres biens mobiliers

244 100

BP 2022 : 231 670

- SSSM : réparation des appareils médico-secouristes 10 000
- Petit matériel : entretien ARI, compresseurs, bouteilles d'air respirable, 138 000
- Habillement : entretien et reconditionnement des équipements de protection Individuelle location et entretien habillement du personnel de l'atelier mécanique 40 000
- Logistique : contrat d'entretien des extincteurs + réparations diverses 3 000
- Groupements territoriaux : entretien petit matériel 6 000
- Equipes départementales 14 400
- Informatique : entretien et réparation matériel tél. info. Vidéo & sono 6 000
- Radio 25 000

Article 6156 – Maintenance

480 000

BP 2022 : 565 000

- Logistique : contrats chaufferies, ascenseur, sécurité incendie... 115 000
- Informatique : contrats autocommutateurs, serveurs, progiciels, système d'information géographique, gestionnaire de voix radio, 365 000

Article 6161 – Multirisques

13 000

BP 2022 : 13 000

Assurances dommages aux biens (bâtiments)

Article 6162 – Assurance obligatoire dommage-construction

26 000

BP 2022 : 26 000

Article 6168 – Autres primes d'assurances

231 300

BP 2022 : 240 800

- Assurances personnels volontaires 2 000
- Assurances responsabilité civile 38 000
- Assurances véhicules + matériels 185 000
- Cyber risques 6 300

Article 617 – Etudes et recherches

35 000

BP 2022 : 39 000

Provision pour diagnostics divers sur les bâtiments.

Article 6182 – Abonnements

32 200

BP 2022 : 30 000

Abonnement diverses revues et accès internet, autres abonnements relatifs aux outils de diagnostic pour les véhicules.

Article 6184 – Versements à des organismes de formation

264 000

BP 2022 : 200 000

Formations effectuées par des prestataires extérieurs (mise à jour des tarifs ENSOSP)

Article 6185 – Frais de colloques et séminaires

12 780

BP 2022 : 1 500

Réception Sainte-Barbe et journée nationale des sapeurs-pompiers.
 Réception Label employeur

Article 6188 – Autres frais divers

80 000

BP 2022 : 458 084

Article 62261 – Honoraires

- Honoraires médicaux, laboratoires et examens

Article 62268 – Autres honoraires**89 800**

BP 2022 : 81 800

- Frais avocat, conseil en assurance 15 000
- Assistance et prestations éditeurs logiciels IMPI, ASTECH et CEGID 62 800
- Frais huissiers et site web pour ventes aux enchères 12 000

Article 6227 – Frais d'actes et de contentieux**3 000**

BP 2022 : 3 000

Provision.

Article 6231 – Annonces et insertions**10 000**

BP 2022 : 10 000

Procédures de marchés publics relatives à l'acquisition de produits ou services en section de fonctionnement.

Article 6232 – Fêtes et cérémonies**10 000**

BP 2022 : 11 000

- Médailles et récompenses 5 000
- Inaugurations, passations commandements, gerbes et bouquets 5 000

Article 6238 – Divers relations publiques**4 000**

BP 2022 : 4 000

Réunions et invitations diverses.

Article 6241 – Transports de biens**5 000**

BP 2022 : 5 000

Frais liés à l'enlèvement des véhicules destinés à la vente aux enchères.

Article 6247 – Transports collectifs du personnel**9 000**

BP 2022 : 9 000

Location cars pour transport des JSP lors des manifestations sportives.

Article 6251 – Voyages, déplacements**33 000**

BP 2022 : 43 400

- Hébergement et transports 11 000
 - personnels en formation 3 000
 - personnels salariés en missions diverses 5 000
 - membres du SSSM assurant les visites médicales 2 000
 - Frais de déplacement SPV 1 000
- Remboursements des frais de repas réévalués à 17,50 € au lieu de 15,25 €.
- Péages autoroutiers 22 000

Article 6251 – Frais de missions**507 300**

BP 2022 : 475 000

Restauration :

- stagiaires en formation (CFIS, FMAPA et formations déconcentrées) 153 300
- sapeurs-pompiers en garde 350 000
- sapeurs-pompiers en interventions et renforts extérieurs 4 000

Article 6255 – Frais de déménagement**6 000**

BP 2022 : 6 000

Indemnisation des frais de déménagement aux personnels recrutés par voie de mutation.

BP 2022 : 17 500

Article 6261 – Frais d'affranchissement

- | | |
|---|--------|
| ➤ Affranchissement courrier | 10 500 |
| ➤ Envois colis de matériel à réparer (y compris SSSM) | 7 000 |

Article 6262 – Frais de télécommunication**258 500**

BP 2022 : 280 000

- | | |
|--|---------|
| ➤ Abonnements et services téléphonie fixe et mobiles | 28 500 |
| ➤ VPN et internet | 200 000 |
| ➤ Sécurisation 18 112 15 | 25 000 |
| ➤ Divers (dont 2 000 € multiparamétriques) | 5 000 |

Article 6281 – Concours divers (cotisations)**38 500**

BP 2022 : 40 100

- | | |
|--|--------|
| ➤ Entente pour la protection de la forêt méditerranéenne | 33 900 |
| ➤ Rééquilibrage de la cotisation entre le département et le SDIS (50 % chacun) | |
| ➤ Club ACTU | 500 |
| ➤ Adhésion CACIT | 2 500 |
| ➤ Adhésion FOAD | 1 600 |

Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux**53 000**

BP 2022 : 53 000

Prestations de nettoyage des locaux de Annonay Rhône Agglo, Aubenas, Tournon, Saint-Péray, Sud Vallée du Rhône d'Ardèche, La Voulte, Le Pouzin, Cruas, Le Teil, Les Vans, Vallon-Pont-d'Arc, Vals-les-Bains et CFIS.
Prestations lors du remplacement de la salariée du SDIS chargée du nettoyage des locaux de la direction, des services techniques et du CIS de Privas.

Article 62878 – Remboursement de frais à des tiers**76 000**

BP 2022 : 53 000

- | | |
|--|--------|
| ➤ Participations aux formations permis PL et autres frais de formation | 60 000 |
| ➤ Frais d'interventions auprès des autres SDIS | 13 000 |
| ➤ Cotisations aux ordres du médecin et du pharmacien | 1 000 |
| ➤ Divers | 2 000 |

Article 63512 – Taxes foncières**1 000**

BP 2022 : 500

Terrains non bâtis des centres d'incendie et de secours de Sud-Vallée du Rhône d'Ardèche, Saint-Sauveur-de-Montagut, Privas, Lablachère et CFIS de Cruas.

Article 6355 – Taxes et impôts sur les véhicules**20 000**

BP 2022 : 56 500

Cartes grises des véhicules neufs.

Article 637 – Autres impôts, taxes et versements**77 000**

BP 2022 : 75 163

- | | |
|---|--------|
| ➤ Redevance utilisation réseau ANTARES | 72 000 |
| ➤ Taxes ordures ménagères et dépôts en déchetteries | 5 000 |

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Proposition BP 2023	22 406 520
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>20 096 000</i>
<i>Evolution</i>	<i>2 310 520</i>
	<i>11,5%</i>

Les charges de personnel représentent 68 % des dépenses totales de fonctionnement et 78 % des dépenses réelles.

Les catégories de dépenses de personnels :

- les salaires et charges de personnels salariés (sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques) ;
- les indemnités versées au profit des sapeurs-pompiers volontaires actifs (gardes, astreintes, formations, activités diverses...) et retraités.

La **masse salariale** prévisionnelle brute est évaluée à 14,94 M€ contre 13,66 M€. Cette augmentation est liée à la volonté d'affecter plus de ressources aux territoires dans le cadre de la réorganisation.

Elle prend en compte :

- le recrutement en 2023 de :
 - 9 sapeurs-pompiers professionnels
 - 1 officier en charge du développement du volontariat
 - 2 Lieutenants
 - 3 personnels techniques
- le glissement vieillesse technicité (avancements de grades et échelons) ;
- la revalorisation de la catégorie C et B
- la présence de l'officier santé à l'année au CRTA/CODIS ;
- la cotisation au centre de gestion ;
- la mise en place de gardes postées dans des secteurs à forte activité opérationnelle
- l'expérimentation de mesures visant à augmenter la disponibilité journalière des SPV (+ 30 k €)
- l'augmentation du point d'indice en année pleine

Le budget consacré aux diverses **indemnités et allocations** perçues par les **sapeurs-pompiers volontaires** dans le cadre de leur diverses activités ou fonctions s'élèvent à **6,4 M€**.

Les indemnités versées dans le cadre de la **formation** (stagiaires et encadrants) sont estimées à **1 045 K**.

Article 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement **177 000**
BP 2022 : 57 000

Remboursement des salaires des agents mis à disposition par d'autres collectivités ou établissements publics :

- un infirmier à temps partiel (50 %) par l'hôpital d'Annonay perspective d'un passage à temps complet dans l'année,
- un médecin chef à temps partiel (50 %) par l'hôpital spécialisé de Montéluçon.

Article 6331 – Versement de transport **25 516**
BP 2022 : 22 469

Concerne les personnels en résidence administrative à Annonay (0,55%), Aubenas (taux : 0,57 %) et depuis le 1^{er} janvier 2018 : Privas (taux : 0,60 %)

Article 6336 – Cotisation au CNFPT **109 863**
BP 2022 : 96 233

Taux de cotisation : 1% pour les agents des filières administrative et technique et 1,86% pour les sapeurs-pompiers depuis janvier 2022.

Article 64111 – Rémunération principale

Personnel SPP : 4 912 140

Personnel PAT : 1 610 000

Article 64112 – Supplément familial de traitement**143 515**

BP 2022 : 137 820

Article 64113 – NBI (nouvelle bonification indiciaire)**50 770**

BP 2022 : 51 854

Article 64118 – Autres indemnités**3 785 603**

BP 2022 : 3 509 689

Personnel SPP : 2 837 986

Personnel PAT : 947 617

Article 64131 – Rémunérations personnels non titulaires**220 000**

BP 2022 : 144 956

Article 64138 – Autres**1 852**

BP 2022 : 1000

Imputation sur laquelle doivent être comptabilisées les charges des agents non titulaires.

Article 6414 – Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires**6 366 243**

BP 2022 : 5 436 543

➤ **Interventions, manœuvres**

Dont :

2 316 600

- Interventions hors feux de forêts
- Divers : convention EMIZ, recrutement, manœuvres...
- Dispositif estival
 - Renfort CODIS, patrouilles, GIFF, DIP...
 - Permanences pélicandrome et CIS
 - Surveillance aérienne
 - Tours de guet (2 tours armées)

➤ **Astreintes****1 186 150**

- Astreintes CS CPIR CPI (CIS Sans garde) 900 000
- Astreintes CSP CSR 190 400
- Astreintes équipes spécialisées 7 000
- Astreintes chefs de colonne 7 000
- Astreintes chefs de groupe 80 000
- Astreintes cadre feux tactiques 1 750

➤ **- Gardes****1 357 428**

- Gardes jours/nuits CSP CSR (rajout 1SP Vals les Bains) 990 000
- Gardes CODIS CTA 80 000
- Gardes hélicoptère Lyon et Montpellier 4 000
- **Dispositif estival** **283 428**
- Gardes estivales (juin / juillet CSR Le Teil garde de nuit) 213 428
- Garde nuit Tournon (27 000
- Sécurité gorges 23 000
- Renfort CODIS 20 000

➤ **Indemnités fonctions SPV**

Dont

178 900

- Chefs de centre et adjoints 100 000
- Tâches administratives et techniques (dont 3 000 pour CFIS) 45 000
- Officier référent volontariat direction 3 100
- Visites et études prévention 4 000
- animateur JSP et conseillers pédagogiques JSP 4 500

➤ **Formation****1 045 000**

Article 64145 – Indemnités versées aux employeurs

Indemnités versées aux employeurs signataires d'une convention de disponibilité permettant à leur personnel sapeur-pompier volontaire de se former ou d'intervenir sur le temps de travail.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE

25 000
BP 2022 : 25 000
SLOW

Article 641416 – Indemnités du service de santé

- Visites médicales + commission	58 500
- Interventions	179 000
- Tâches administratives et indemnités de fonction	26 230
- Astreintes diverses	13 100
- Gardes	113 400

390 230
BP 2022 : 362 000

Article 6417 – Apprentis - rémunération

12 552
BP 2022 : 12 687

Article 6451 – Cotisations à l'URSSAF

1 121 255
BP 2022 : 992 959

Article 6453 – Cotisations aux caisses de retraite

2 509 335
BP 2022 : 2 302 617

Article 6454 – Cotisations ASSEDIC

Cotisations chômage des agents contractuels.

9 311
BP 2022 : 6 410

Article 6455 – Cotisation assurance du personnel

Assurance personnels salariés et sapeurs-pompiers volontaires

87 000
BP 2022 : 65 000

Article 6458 – Cotisation aux autres organismes sociaux

- | | |
|---|---------|
| ➤ Au titre de la gestion des prestations de fidélisation et de reconnaissance des SPV | |
| - NPFRR allocation de tuilage | |
| - NPFRR Impala gestion | 120 000 |
| ➤ CNAS : action sociale pour les salariés | 60 000 |
| ➤ CEC – Compte engagement citoyen | 57 000 |

237 000
BP 2022 : 56 600

Article 646 – Allocation vétéran

- | | |
|--|---------|
| ➤ Allocation vétéran (départ avant le 31 décembre 2003) | 383 000 |
| ➤ Allocation fidélité (départ en 2004) | 23 000 |
| ➤ Part PFR SDIS (départ après le 1 ^{er} janvier 2005) | 327 000 |

733 000
BP 2022 : 712 500

Article 6473 – Allocations de chômage

Allocations dues suite à la rupture conventionnelle conclue en 2020 pour un SPP.

1 000
BP 2022 : 16 500

Article 6475 – Médecine du travail

Visites médicales des personnels administratifs et techniques à la Médecine Préventive du Bassin de Privas ; expertises et analyses complémentaires pour l'ensemble du personnel.

17 500
BP 2022 : 11 500

Article 6478 – Autres charges sociales diverses

Valeur faciale des titres restaurant (7 €).

144 000
BP 2022 : 138 000

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE



Proposition 2023	127 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>125 373</i>
<i>Evolution</i>	<i>1 627</i>
	<i>1,3 %</i>

Article 6512 – Droits d'utilisation – informatique en nuage

23 000

BP 2022 : 23 000

- Finance active (gestion de la dette) 3 600
- Eksaé – gestion RH et finances (DSN + Doclink) 4 700
- Resue sim (simulateur formation) 2 000
- Adelyce (pilotage de la masse salariale) 5 500
- Crimson (gestion opérationnelle tactique) 5 400
- Certificats signatures électroniques 1 800

Article 6531 – Indemnités

30 000

BP 2022 : 30 000

Indemnités des élus du conseil d'administration (président et 3 vice-présidents).

Article 65322 – Frais de missions des élus

5 000

BP 2022 : 5 000

Frais de déplacement des élus du conseil d'administration.

Article 6541 – Créances admises en non-valeur

2 100

BP 2022 : 2 500

Provision en cas d'impossibilité de recouvrer certains titres malgré les poursuites engagées par le payeur départemental.

Article 6574 – Subventions aux associations

60 900

BP 2022 : 58 873

- Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ardèche (UDSP) 48 750
- Amicale du personnel du SDIS 7 700
- Comité départemental de spéléologie 4 000
- Œuvre des Pupilles de sapeurs-pompiers 450

Article 6583 – Intérêts moratoires

1 000

BP 2022 : 1 000

Provision permettant le paiement éventuel d'intérêts moratoires à verser aux fournisseurs.

Article 65888 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

5 000

BP 2022 : 5 000

Inscription pour versements éventuels indemnités préjudice.

CHAPITRE 66 : Charges financières

Proposition 2023	255 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>320 000</i>

Article 66111 – Intérêts des emprunts

255 000

BP 2022 : 320 000

Pour rappel : l'état détaillé de la dette était joint en annexe du rapport introductif au débat d'orientations budgétaires 2023.

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE



Proposition 2023	20 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>1 332 833</i>

Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs

20 000

BP 2022 : 28 000

Provision.

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Proposition 2023	4 100 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>3 900 000</i>

Article 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations

4 100 000

BP 2022 : 4 100 000

Opération d'ordre abondant les recettes d'investissement.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



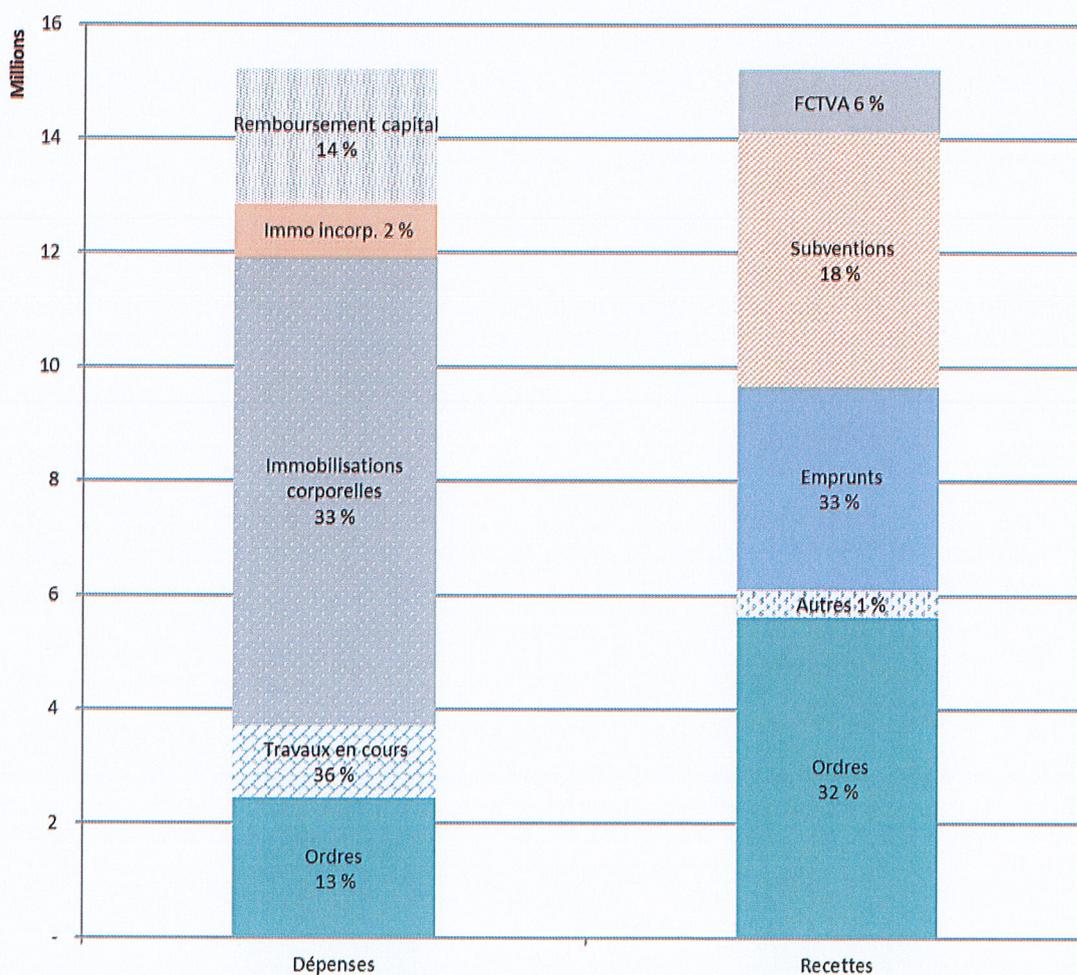
ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE

La section d'investissement du budget primitif s'équilibre à hauteur de 15 200 000 € contre 14 307 800 € en 2022.

L'exercice 2022 étant clôturé, il convient également d'intégrer dès le BP 2023 les restes à réaliser tels que listés et approuvés par le président du conseil d'administration.

Sur ces bases, le budget d'investissement se décline comme suit :

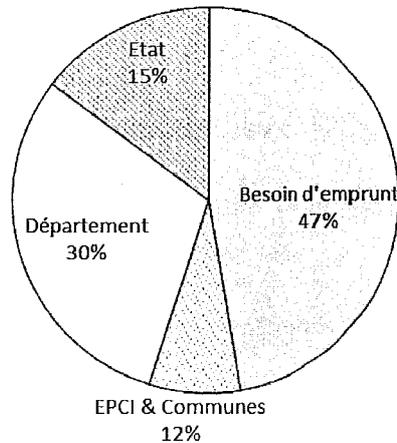
RECETTES		DEPENSES	
Recettes réelles 2023	8 930 500	Dépenses réelles 2023	11 786281,42
Reports 2022	720 000	Reports 2022	980 718,58
Total recettes réelles (RR)	9 600 000	Total dépenses réelles (DR)	12 767 000
Recettes d'ordre (RO)	5 600 000	Dépenses d'ordre (DO)	2 433 000
Total recettes	15 200 000	Total dépenses SDIS	15 200 000



1. Les recettes d'investissement

La structure des recettes de la section d'investissement :

- Les **recettes réelles** pour plus de 63 % se répartissant ainsi :



- Les **recettes d'ordre** pour 34 %.
- L'inscription des produits de cessions pour 3 %

CHAPITRE 024 – Produit de cessions d'immobilisation

500 000

BP 2022 : 100 000

Chapitre ne comportant que des prévisions sans exécution.

La réalisation des cessions des véhicules, des matériels et des terrains s'exécute à l'article 775 de la section de fonctionnement.

CHAPITRE 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections

4 100 000

BP 2022 : 4 100 000

Les articles concernant les amortissements des matériels et des bâtiments sont détaillés dans la maquette budgétaire (comptes 28...).

CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales

1 500 000

BP 2022 : 1 500 000

Article 13148 – Subvention transférable des communes

1 409 000,00

Intégration dans l'actif du bâtiment des CIS de Ruoms et Cruas, en attente de signature des actes

Article 2033 – Frais d'insertion

10 000,00

Intégration dans l'actif des frais d'annonces de certaines opérations.

Article 238 – Avances commandes immo corporelles

81 000,00

Solde des avances versées dans le cadre des marchés publics

CHAPITRE 10 – Dotations et fonds globalisés d'investissement

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE



Proposition 2023	1 100 000,00
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>1 000 000,00</i>

Article 10222 – FCTVA

1 100 000
BP 2022 : 1 000 000

Versement au titre des investissements effectués au cours de l'année 2022.

CHAPITRE 13 – Subventions d'investissement

Proposition BP 2023	4 451 600
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>4 304 226,90</i>

Article 1311 – Subventions d'équipement transférables Etat

245 000

Subvention CNR 103 000
DETR 142 000

Article 1312 – Subventions d'équipement transférables Region

1 363 000

Article 1313 – Subventions d'équipement transférables des départements

2 280 000

BP 2022 : 3 006 226,90

Participation du Conseil départemental de l'Ardèche aux constructions neuves dans le cadre des conventions de partenariat

Report 2022 solde convention 3. 280 000

Article 13158 – Subventions d'équipement transférables Communes EPCI

563 600

BP 2022 : 830 330

Participations (arrondies) aux travaux de construction des centres de secours :

➤ Lablachère 123 600€

Reprise 2022 Saint-Félicien – Saint Cirgue en Montagne (acompte + solde) 440 000 €

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées

Proposition 2023	3 548 400
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>1 047 800</i>

Article 1641 – Emprunts en euros

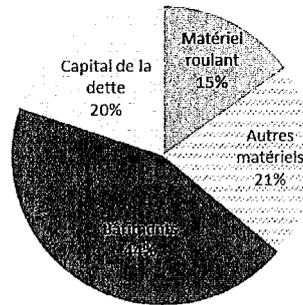
3 548 400

BP 2022 : 1 047 800

➤ Emprunt nécessaire à l'équilibre 2023

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles (y compris les reports de 2022) représentent 84 % des dépenses d'investissement et se décomposent ainsi :



- **L'effort d'équipement** représente 80 % des dépenses réelles d'investissement. Il s'élève cette année à près de 10,4 M€ (avec les reports de 2022)
 - amélioration du patrimoine bâti 2,2 M€
 - plan d'équipement en matériel roulant 4.2 M€
 - matériels divers (incendie, informatique, médical, mobilier...) 4 M€
- Le remboursement du **capital de la dette** (y compris dette des communes) est en légère diminution à hauteur de **2,30 M€**.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette s'élève à **14 530 605 €** :

- dette propre (établissements bancaires) 13 057 620 €
- dette des communes 197 151 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à **2 433 000 €** (16 %).

CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Proposition 2023	933 000
Rappel BP 2022	1 000 000
Evolution	-67 000
	-6,7 %

Article 13913 – Subvention transférées au compte de résultat - Département

750 000

BP 2022 : 741 646

Amortissement des participations du département

- relatives aux constructions ou restructurations de CIS perçues depuis l'année 2011
- relatives aux dépenses pour la mise en place d'ANTARES

Article 139148 – Subvention transférées au compte de résultat - Communes

72 500

BP 2022 : 79 300

Amortissement des participations des communes perçues au titre des constructions ou restructurations.

Article 139158 – Subvention transférées au compte de résultat – Gpt collectivités

Amortissement des participations des communautés de communes perçues au titre des constructions ou restructurations.

Article 198 – Neutralisation des amortissements

70 000

BP 2022 : 138 600

Concerne les bâtiments propriétés du SDIS. Intégrations du CSP ARA en 2019, ainsi que l'amortissement de la subvention versées à l'ANSC en 2019.

Article 21318 – Autres bâtiments publics

10 000

BP 2022 : 10 000

Intégration des travaux en régie des aires de manœuvre au CFIS.

CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales

1 500 000

BP 2022 : 1 500 000

Article 21315 – Autres bâtiments publics

1 409 000

Intégration dans l'actif des CIS de Ruoms et Cruas + intégrations de frais d'annonces et insertions de travaux

Article 238 – Avances commandes immo corporelles

81 000,00

Solde des avances versées dans le cadre des marchés publics

Article – 2033 – Annonce et Insertion

10 000

Frais d'insertion

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées

	Proposition BP 2023	<i>Rappel BP 2022</i>	<i>Evolution</i>	
Capital de la dette	2 300 000	2 281 000	19 000	0,8 %
Dette des communes	28 200	28 200	0	0 %
Total capital dette	2 328 200	2 309 200	19 000	0,8 %

Article 1641 – Emprunts en euros

1 836 000,00

BP 2022 : 1 817 000

Remboursement du capital de la dette (cf les états détaillés de la dette en annexe de la maquette budgétaire).

Article 16441 – Opérations afférentes à l'emprunt revolving

464 000,00

BP 2022 : 464 000,00

Remboursement du capital de l'emprunt revolving consolidé (CALYON).

Article 168748 – Autres dettes aux communes

28 200,00

BP 2022 : 28 200,00

Remboursement de 80 % des annuités d'emprunt aux communes ayant investi dans des travaux dans les centres d'incendie et de secours avant la départementalisation.

CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles

Proposition BP 2023	948 128,36
<i>Rappel BP 2022</i>	575 568,62

Article 2031 – Frais d'étude **190 000**
BP 2022 : 0

Article 2033 – Frais d'insertion **10 000**
BP 2022 : 10 000

Annonces et insertions légales inhérentes aux procédures de marchés publics liées à des acquisitions ou des travaux inscrits en section d'investissement.

Article 2051 – Concessions et droits similaires **748 126,36**
BP 2022 : 565 568,62

➤ **Inscriptions 2023** **540 098,42**
*Eksae RH Full web, Office 365 (500 licences), sécurisation mails
Dématérialisation fiches bilan*

Reports 2022 **206 027,94**
Dont Nexsis, 12 600

CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles

Proposition BP 2023	8 198 673,64
<i>Rappel BP 2022</i>	3 806 231,38

Article 211 – Terrains nus **360 300**
BP 2022 : 261 327

Acquisition des terrains d'assiette des centres d'incendie et de secours de :

➤ Val-de-Cance 130 000,00
➤ Saint-Cirgues-en-Montagne 25 000,00
➤ La Voulte 195 300
➤ Brénieux 10 000

Article 2121 – Aménagement terrain – espace verts **4 000**
➤ Haie Cis Privas 4 000

Article 21315 – Centres d'incendie et de secours **158 939,97**
BP 2022 : 50 000

➤ Restructuration CIS Le Cheylard 40 000
➤ Reprise enrobé CIS ARA 16 000
➤ Chambre CIS St Péray 10 000
➤ Compresseur CIS Cruas 27 000
➤ Reprises toiture et étanchéité 15 000

Report 2022 50 939,97

Article 21318 – Constructions autres bâtiments publics **52 454,59**
BP 2022 : 25 000

➤ Bâtiments CFIS 22 000
➤ Assainissement ST 14 000

Report 2022 16 454,59

Article 2145 – Constructions sur le sol d'autrui

- Ponton CNR

Article 21538 – Réseaux de transmission

- Matériel divers : 34 300,00
 Contact secours bouton, accessoires antennes & pylônes
 Reports 2022 13 459,84

47 759,84
BP 2022 : 27 713,01

Article 21561 – Matériel d'incendie et de secours

- Plan d'équipement 3 336 832
- **Reports 2022** (ambulance bariatrique – don Vernoux en Vivarais) 125 633,50

3 462 465,50
BP 2022 : 1 549 661,50

Article 21568 – Matériel non mobile d'incendie et de secours

- Petit matériel d'incendie et de secours 211 000,00
 Reports 2022 32 907,39
 Equipes spécialisées 28 151,00
 Report 2022 12 507,80
- Matériel médical (Inscriptions 2023) 1 162 000,00
 - Acquisitions multiparamétriques démat fiche bilan
 - Sacs prompt secours
 - Dépressiomètre
 Report 2022 204 828,77
- Habillement 293 800,00
 Report 2022 67 010,40
- Equipes spécialisées 25 000,00
 Report 2022 12 529,63
- Extincteurs 8 000,00
 Remplacement d'extincteurs (bâtiments et véhicules) suite aux visites de contrôle.
 Reports 2022 11 000,00

2 068 734,99
BP 2022 : 211 728,79

Article 21578 – Autres matériels et outillages techniques

- Matériels destinés au service formation-sport et à l'atelier départemental 55 000
Reports 2022 7 948,55

62 948,55
BP 2022 : 42 533,24

Article 217311 – Bâtiments publics mis à disposition

- Sécurisation accès bâtiment (Nexsis) 20 000
- DDSIS 57 500

77 500
BP 2022 : 112 064

Article 217315 – Centres d'incendie et de secours mis à disposition

- **Inscriptions 2023** 177 500
 Reports 2022 27 492,00

204 992
BP 2022 : 256 102,19

Article 21828 – Matériel de transport

- Plan d'équipement 709 600
 Reports 2022 21 125,35

730 725,35
BP 2022 : 207 005,60

Article 21838 – Matériel informatique

➤ Inscriptions 2023	
Renouvellement 2023	
Dématérialisation fiches bilan	
Nexsis	
Reports 2022	55 036,82

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE

Article 21848 – Matériels de bureau et mobilier

➤ Inscriptions 2023	61 000
Reports 2022	25 174,65

86 174,65
BP 2022 : 115 098,64

Article 21888 – Autres immobilisations corporelles

➤ Inscriptions 2023	15 700
Reports 2022	2 769,29

18 469,29
BP 2022 : 12 469,29

CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours

Proposition BP 2023	1 292 000
<i>Rappel BP 2022</i>	<i>5 145 000</i>

Article 231312 – Centres d'incendie et de secours

Crédits de paiement pour les opérations de reconstruction suivantes :

➤ Privas	42 000
➤ Joyeuse / Lablachère	700 000
➤ Saint-Cirgues-en-Montagne	11 000
➤ Val-de-Cance	4 000
➤ Saint-Félicien	495 000

1 252 000
BP 2022 : 5 110 000

Article 231318 – Autres bâtiments

Projet bi départemental SSSM

40 000,00
BP 2022 : 35 000,00

Je vous demande de bien vouloir :

- en délibérer,
- voter le budget primitif de l'exercice 2023 par chapitre,

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE

D.D.S.I.S. 07 - SDIS DE L ARDECHE - BP – 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D.D.S.I.S. 07

Numéro SIRET : 28071200100013

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE ARDECHE

M. 57

Budget primitif

Voté par chapitre

BUDGET : SDIS DE L ARDECHE (1)

Agrégé au budget principal de (2)

ANNEE 2023

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

D.D.S.I.S. 07 - SDIS DE L ARDECHE - BP - 2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	50
B9 - Etat du personnel	51
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		I
		Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	C1
TOTAL DU BUDGET				
Investissement	44 339 879,23	42 492 589,96	3 341 400,42	A1 1 494 111,15
Fonctionnement	10 238 643,88	8 603 382,08	2 155 773,10	A2 620 511,30
	34 101 235,35	33 889 207,88	1 185 627,32	A3 973 599,85

		RESTES A REALISER N-1		Solde (B)
		Dépenses	Recettes	
TOTAL des RAR				
Investissement	I+II	985 718,58	III+V	B1 -265 718,58
Fonctionnement	II	985 718,58	IV	B2 -265 718,58
				B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
		A1 + B1	A2 + B2
TOTAL		1 228 392,57	
Investissement		254 792,72	
Fonctionnement		973 599,85	

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de l'exercice précédent reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	14 214 281,42	14 480 000,00

REPORTS	DEPENSES	RECETTES
	985 718,58	720 000,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	15 200 000,00	15 200 000,00

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	32 880 000,00	32 880 000,00

REPORTS	DEPENSES	RECETTES
	0,00	0,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	32 880 000,00	32 880 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	48 080 000,00	48 080 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
000058	BRENIEX ST ROMAIN D AY		0,00
000045	JOYEUSE / LABLACHERE		0,00
000040	PRIVAS		0,00
000057	SSSM PUI		0,00
000047	ST CIRGUES EN MONTAGNE		0,00
000053	ST FELICIEN		0,00
000049	VAL DE CANCE		0,00
000051	VILLENEUVE ST JEAN LAVILLEDIEU		0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			020
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	462 530,00	208 027,94	740 098,42	740 098,42	948 126,36
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 310 345,45	777 690,64	7 420 983,00	7 420 983,00	8 198 673,64
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 145 000,00	0,00	1 292 000,00	1 292 000,00	1 292 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 917 875,45	985 718,58	9 453 081,42	9 453 081,42	10 438 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 309 200,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00	2 328 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 309 200,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00	2 328 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 227 075,45	985 718,58	11 781 281,42	11 781 281,42	12 767 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 000 000,00		933 000,00	933 000,00	933 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 500 000,00		2 433 000,00	2 433 000,00	2 433 000,00

TOTAL	13 727 075,45	985 718,58	14 214 281,42	14 214 281,42	15 200 000,00
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 200 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 880 226,90	720 000,00	3 731 600,00	3 731 600,00	4 451 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 047 800,00	0,00	3 548 400,00	3 548 400,00	3 548 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 928 026,90	720 000,00	7 280 000,00	7 280 000,00	8 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes financières		1 200 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 128 026,90	720 000,00	8 880 000,00	8 880 000,00	9 600 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 600 000,00		5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00

TOTAL	11 728 026,90	720 000,00	14 480 000,00	14 480 000,00	15 200 000,00
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 200 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 167 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 018 794,00	0,00	5 971 480,00	5 971 480,00	5 971 480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	20 096 000,00	0,00	22 406 520,00	22 406 520,00	22 406 520,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	125 373,00	0,00	127 000,00	127 000,00	127 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		26 240 167,00	0,00	28 505 000,00	28 505 000,00	28 505 000,00
66	Charges financières	255 000,00	0,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 332 833,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		27 828 000,00	0,00	28 780 000,00	28 780 000,00	28 780 000,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
TOTAL		31 928 000,00	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00	32 880 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						32 880 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
C2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	539 116,00	0,00	457 000,00	457 000,00	457 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	472 300,00	0,00	967 759,00	967 759,00	967 759,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	28 719 956,68	0,00	30 494 241,00	30 494 241,00	30 494 241,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes de gestion courante		29 739 372,68	0,00	31 927 000,00	31 927 000,00	31 927 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		29 742 372,68	0,00	31 947 000,00	31 947 000,00	31 947 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 000 000,00		933 000,00	933 000,00	933 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000 000,00		933 000,00	933 000,00	933 000,00

TOTAL	30 742 372,68	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00	32 880 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 880 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 167 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	853 000,00	853 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 328 200,00	0,00	2 328 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	948 126,36	10 000,00	958 126,36
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	8 198 673,64	1 419 000,00	9 617 673,64
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 292 000,00	81 000,00	1 373 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		70 000,00	70 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 767 000,00	2 433 000,00	15 200 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

15 200 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 971 480,00		5 971 480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	22 406 520,00		22 406 520,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	127 000,00	0,00	127 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	255 000,00	0,00	255 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		28 780 000,00	4 100 000,00	32 880 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

32 880 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 451 600,00	1 409 000,00	5 860 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 548 400,00	0,00	3 548 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	81 000,00	81 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 100 000,00	4 100 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00		500 000,00
Recettes d'investissement – Total		9 600 000,00	5 600 000,00	15 200 000,00

*
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

*
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 200 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	457 000,00		457 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	967 759,00		967 759,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	30 494 241,00		30 494 241,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	8 000,00	0,00	8 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	20 000,00	923 000,00	943 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		31 947 000,00	933 000,00	32 880 000,00

*
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 32 880 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	13 727 075,45	985 718,58	0,00	14 214 281,42	14 214 281,42	1 320 000,00	12 894 281,42	15 200 000,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	462 530,00	208 027,94	0,00	740 098,42	740 098,42	0,00	740 098,42	948 126,36
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	3 310 345,45	777 690,64	0,00	7 420 983,00	7 420 983,00	28 000,00	7 392 983,00	8 198 673,64
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	5 145 000,00	0,00	0,00	1 292 000,00	1 292 000,00	1 292 000,00	0,00	1 292 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	8 917 875,45	985 718,58	0,00	9 453 081,42	9 453 081,42	1 320 000,00	8 133 081,42	10 438 800,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	2 309 200,00	0,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	2 309 200,00	0,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	11 227 075,45	985 718,58	0,00	11 781 281,42	11 781 281,42	1 320 000,00	10 461 281,42	12 767 000,00
040	1 000 000,00			933 000,00	933 000,00		933 000,00	933 000,00
041	1 500 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'ordre	2 500 000,00			2 433 000,00	2 433 000,00		2 433 000,00	2 433 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								
0,00								
Total des dépenses d'investissement cumulées								15 200 000,00

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit; des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		III
		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	11 728 026,90	720 000,00	14 480 000,00	14 480 000,00	15 200 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	3 880 226,90	720 000,00	3 731 600,00	3 731 600,00	4 451 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 047 800,00	0,00	3 548 400,00	3 548 400,00	3 548 400,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 928 026,90	720 000,00	7 280 000,00	7 280 000,00	8 000 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes financières	1 200 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	6 128 026,90	720 000,00	8 880 000,00	8 880 000,00	9 600 000,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes d'ordre	5 600 000,00		5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					15 200 000,00

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans la détermination du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 047 = RI 047).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
					II			III = I + II
TOTAL	13 727 075,45	985 718,58	0,00	14 214 281,42	14 214 281,42	1 320 000,00	12 894 281,42	15 200 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	462 530,00	208 027,94	0,00	740 098,42	740 098,42	0,00	740 098,42	948 126,36
2031 Frais d'études	0,00	0,00		190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
2033 Frais d'insertion	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051 Concessions, droits similaires	452 530,00	208 027,94		540 098,42	540 098,42	0,00	540 098,42	748 126,36
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	3 310 345,45	777 690,64	0,00	7 420 983,00	7 420 983,00	28 000,00	7 392 983,00	8 198 673,64
2111 Terrains nus	261 327,00	0,00		360 300,00	360 300,00	0,00	360 300,00	360 300,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
21315 Centres d'incendie et de secours	50 000,00	50 936,97		108 000,00	108 000,00	0,00	108 000,00	158 936,97
21318 Autres bâtiments publics	25 000,00	16 454,59		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	52 454,59
2145 Construct° sol autrui - Installat° gén.	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21538 Autres réseaux	23 005,41	13 459,84		34 300,00	34 300,00	0,00	34 300,00	47 759,84
21561 Matériel roulant	1 414 428,00	125 633,50		3 336 832,00	3 336 832,00	0,00	3 336 832,00	3 462 465,50
21568 Autre matériel, outillage incendie	639 782,00	340 783,99		1 727 951,00	1 727 951,00	0,00	1 727 951,00	2 068 734,99
21578 Autre matériel technique	39 000,00	7 948,55		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	62 948,55
217311 Bâtiments administratifs (mise à dispo)	70 000,00	0,00		77 500,00	77 500,00	0,00	77 500,00	77 500,00
217315 Centres d'incendie et de secours	230 000,00	27 492,00		177 500,00	177 500,00	0,00	177 500,00	204 992,00
21828 Autres matériels de transport	173 503,00	21 125,35		709 600,00	709 600,00	0,00	709 600,00	730 725,35
21836 Autre matériel informatique	244 300,04	145 911,91		692 300,00	692 300,00	0,00	692 300,00	838 211,91
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	105 000,00	25 174,65		61 000,00	61 000,00	28 000,00	33 000,00	86 174,65
2188 Autres immobilisations corporelles	35 000,00	2 769,29		15 700,00	15 700,00	0,00	15 700,00	18 469,29
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 145 000,00	0,00	0,00	1 292 000,00	1 292 000,00	1 292 000,00	0,00	1 292 000,00
2313 Constructions	5 145 000,00	0,00		1 292 000,00	1 292 000,00	1 292 000,00	0,00	1 292 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
238	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	8 917 875,45	985 718,58	0,00	9 453 081,42	9 453 081,42	1 320 000,00	8 133 081,42	10 438 800,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	2 309 200,00	0,00		2 328 200,00	2 328 200,00		2 328 200,00	2 328 200,00
1641	1 817 000,00	0,00		1 836 000,00	1 836 000,00		1 836 000,00	1 836 000,00
16441	464 000,00	0,00		464 000,00	464 000,00		464 000,00	464 000,00
168748	28 200,00	0,00		28 200,00	28 200,00		28 200,00	28 200,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	2 309 200,00	0,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00	0,00	2 328 200,00	2 328 200,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	11 227 075,45	985 718,58	0,00	11 781 281,42	11 781 281,42	1 320 000,00	10 461 281,42	12 767 000,00
040	1 000 000,00			933 000,00	933 000,00		933 000,00	933 000,00
	990 000,00			923 000,00	923 000,00		923 000,00	923 000,00
13913	741 646,00			750 000,00	750 000,00		750 000,00	750 000,00
139148	79 300,00			72 500,00	72 500,00		72 500,00	72 500,00
139158	30 454,00			30 500,00	30 500,00		30 500,00	30 500,00
192	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	138 600,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
21318	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
041	1 500 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
2033	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
21315	1 500 000,00			1 409 000,00	1 409 000,00		1 409 000,00	1 409 000,00
21561	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
238	0,00			81 000,00	81 000,00		81 000,00	81 000,00
Total des dépenses d'ordre	2 500 000,00			2 433 000,00	2 433 000,00		2 433 000,00	2 433 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	I	II	III = I + II		
018	11 728 026,90	720 000,00	14 480 000,00	14 480 000,00	15 200 000,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	3 880 226,90	720 000,00	3 731 600,00	3 731 600,00	4 451 600,00
1312	0,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
1313	0,00	0,00	1 363 000,00	1 363 000,00	1 363 000,00
13148	2 690 226,90	280 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 280 000,00
13158	0,00	240 000,00	123 600,00	123 600,00	363 600,00
16	1 190 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
1641	1 047 800,00	0,00	3 548 400,00	3 548 400,00	3 548 400,00
20	1 047 800,00	0,00	3 548 400,00	3 548 400,00	3 548 400,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 928 026,90	720 000,00	7 280 000,00	7 280 000,00	8 000 000,00
10	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
10222	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	100 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes financières	1 200 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	6 128 026,90	720 000,00	8 880 000,00	8 880 000,00	9 600 000,00
021	0,00		0,00	0,00	0,00
040	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
192	0,00		0,00	0,00	0,00
21561	0,00		0,00	0,00	0,00
2804113	27 500,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00
2805	85 000,00		0,00	0,00	0,00
281311	3 500,00		147 446,00	147 446,00	147 446,00
281315	350 000,00		435 054,00	435 054,00	435 054,00
281318	67 000,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281351	Bâtiments publics	500,00		0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	563 000,00		560 000,00	560 000,00	560 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	21 000,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	1 627 500,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	720 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
281578	Autre matériel technique	44 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
281828	Autres matériels de transport	313 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
281838	Autre matériel informatique	195 000,00		222 000,00	222 000,00	222 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	70 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
281888	Autres immo. corporelles	13 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	1 409 000,00		1 409 000,00	1 409 000,00	1 409 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	81 000,00		81 000,00	81 000,00	81 000,00
	Total des recettes d'ordre	5 600 000,00		5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	31 928 000,00	0,00	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00
011	Charges à caractère général (3)	6 018 794,00	0,00	0,00	5 971 480,00	5 971 480,00	0,00	5 971 480,00	5 971 480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	20 096 000,00	0,00		22 406 520,00	22 406 520,00		22 406 520,00	22 406 520,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	125 373,00	0,00	0,00	127 000,00	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	26 240 167,00	0,00	0,00	28 505 000,00	28 505 000,00	0,00	28 505 000,00	28 505 000,00
66	Charges financières	255 000,00	0,00		255 000,00	255 000,00		255 000,00	255 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 332 833,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	1 587 833,00	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00		275 000,00	275 000,00
	Total des dépenses réelles	27 828 000,00	0,00	0,00	28 780 000,00	28 780 000,00	0,00	28 780 000,00	28 780 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 100 000,00			4 100 000,00	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	4 100 000,00			4 100 000,00	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

32 880 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE



III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	30 742 372,68	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00	32 880 000,00
013	Atténuations de charges (2)	539 116,00	0,00	457 000,00	457 000,00	457 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	472 300,00	0,00	967 759,00	967 759,00	967 759,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	28 719 956,68	0,00	30 494 241,00	30 494 241,00	30 494 241,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	Total des recettes de gestion des services	29 739 372,68	0,00	31 927 000,00	31 927 000,00	31 927 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	3 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des recettes réelles	29 742 372,68	0,00	31 947 000,00	31 947 000,00	31 947 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 000 000,00		933 000,00	933 000,00	933 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	1 000 000,00		933 000,00	933 000,00	933 000,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					0,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					32 880 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	31 928 000,00	0,00	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00
011	Charges à caractère général (4)	6 018 794,00	0,00	0,00	5 971 480,00	5 971 480,00	0,00	5 971 480,00	5 971 480,00
6042	Achats de prestations de services	77 200,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
60611	Eau et assainissement	48 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
60612	Energie - Electricité	580 000,00	0,00		725 000,00	725 000,00	0,00	725 000,00	725 000,00
60621	Combustibles	60 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
60622	Carburants	570 000,00	0,00		750 000,00	750 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
60623	Alimentation	33 000,00	0,00		41 200,00	41 200,00	0,00	41 200,00	41 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	30 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
60631	Fournitures d'entretien	30 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	444 150,00	0,00		449 900,00	449 900,00	0,00	449 900,00	449 900,00
60636	Habillement et vêtements de travail	115 000,00	0,00		104 900,00	104 900,00	0,00	104 900,00	104 900,00
6064	Fournitures administratives	19 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60661	Médicaments	21 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60662	Vaccins et sérums	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	44 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6068	Autres matières et fournitures	13 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
611	Contrats de prestations de services	98 000,00	0,00		111 500,00	111 500,00	0,00	111 500,00	111 500,00
6132	Locations immobilières	36 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
61351	Matériel roulant	8 000,00	0,00		11 650,00	11 650,00	0,00	11 650,00	11 650,00
61358	Autres	38 850,00	0,00		39 350,00	39 350,00	0,00	39 350,00	39 350,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	165 000,00	0,00		149 000,00	149 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00
61551	Entretien matériel roulant	519 000,00	0,00		541 000,00	541 000,00	0,00	541 000,00	541 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	231 670,00	0,00		250 100,00	250 100,00	0,00	250 100,00	250 100,00
6156	Maintenance	565 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00
6161	Multirisques	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	26 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
6168	Autres primes d'assurance	240 800,00	0,00		231 300,00	231 300,00	0,00	231 300,00	231 300,00
617	Etudes et recherches	39 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6182	Documentation générale et technique	34 000,00	0,00		32 200,00	32 200,00	0,00	32 200,00	32 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	200 000,00	0,00		264 000,00	264 000,00	0,00	264 000,00	264 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00		12 780,00	12 780,00	0,00	12 780,00	12 780,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	458 084,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	16 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	86 877,00	0,00		89 800,00	89 800,00	0,00	89 800,00	89 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6241	Transports de biens	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	518 400,00	0,00		540 300,00	540 300,00	0,00	540 300,00	540 300,00
6255	Frais de déménagement	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	19 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
6262	Frais de télécommunications	280 000,00	0,00		258 500,00	258 500,00	0,00	258 500,00	258 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	40 100,00	0,00		38 500,00	38 500,00	0,00	38 500,00	38 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	65 000,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	47 000,00	0,00		76 000,00	76 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00
63512	Taxes foncières	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	56 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	75 163,00	0,00		77 000,00	77 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	20 096 000,00	0,00		22 406 520,00	22 406 520,00		22 406 520,00	22 406 520,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	57 000,00	0,00		177 000,00	177 000,00		177 000,00	177 000,00
6331	Versement mobilité	22 469,00	0,00		25 516,00	25 516,00		25 516,00	25 516,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	96 239,00	0,00		109 863,00	109 863,00		109 863,00	109 863,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 960 663,00	0,00		6 522 140,00	6 522 140,00		6 522 140,00	6 522 140,00
64112	SFT, indemnité de résidence	137 820,00	0,00		143 515,00	143 515,00		143 515,00	143 515,00
64113	NBI	51 854,00	0,00		50 770,00	50 770,00		50 770,00	50 770,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	3 509 689,00	0,00		3 785 603,00	3 785 603,00		3 785 603,00	3 785 603,00
64131	Rémunérations	144 956,00	0,00		220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	1 000,00	0,00		1 852,00	1 852,00		1 852,00	1 852,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	5 819 043,00	0,00		6 499 308,00	6 499 308,00		6 499 308,00	6 499 308,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		12 552,00	12 552,00		12 552,00	12 552,00
64171	Apprentis - rémunérations	12 687,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	992 959,00	0,00		1 121 255,00	1 121 255,00		1 121 255,00	1 121 255,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 302 617,00	0,00		2 509 335,00	2 509 335,00		2 509 335,00	2 509 335,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	6 410,00	0,00		9 311,00	9 311,00		9 311,00	9 311,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	65 000,00	0,00		87 000,00	87 000,00		87 000,00	87 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	56 600,00	0,00		237 000,00	237 000,00		237 000,00	237 000,00
646	Allocation de vétérance	712 500,00	0,00		733 000,00	733 000,00		733 000,00	733 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 500,00	0,00		17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	138 000,00	0,00		144 000,00	144 000,00		144 000,00	144 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	125 373,00	0,00	0,00	127 000,00	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00
65311	Indemnités de fonction	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	58 873,00	0,00		60 900,00	60 900,00	0,00	60 900,00	60 900,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	23 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	26 240 167,00	0,00	0,00	28 505 000,00	28 505 000,00	0,00	28 505 000,00	28 505 000,00
66	Charges financières	255 000,00	0,00		255 000,00	255 000,00		255 000,00	255 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	255 000,00	0,00		255 000,00	255 000,00		255 000,00	255 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 332 833,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 332 833,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des charges financières et spécifiques	1 587 833,00	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00		275 000,00	275 000,00
	Total des dépenses réelles	27 828 000,00	0,00	0,00	28 780 000,00	28 780 000,00	0,00	28 780 000,00	28 780 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	4 100 000,00			4 100 000,00	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	4 100 000,00			4 100 000,00	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	4 100 000,00			4 100 000,00	4 100 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont volées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	30 742 372,68	0,00	32 880 000,00	32 880 000,00	32 880 000,00
013	Atténuations de charges (3)	539 116,00	0,00	457 000,00	457 000,00	457 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	469 116,00	0,00	372 000,00	372 000,00	372 000,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	70 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	472 300,00	0,00	967 759,00	967 759,00	967 759,00
70323	Red. occupation dom. public	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	386 800,00	0,00	837 259,00	837 259,00	837 259,00
70688	Autres prestations de services	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	39 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	28 719 956,68	0,00	30 494 241,00	30 494 241,00	30 494 241,00
744	FACTVA	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74718	Autres participations Etat	1 664 833,00	0,00	131 500,00	131 500,00	131 500,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	17 965 185,00	0,00	20 722 080,00	20 722 080,00	20 722 080,00
74748	Participation autres communes	5 453 584,00	0,00	5 798 676,00	5 798 676,00	5 798 676,00
74758	Participation autres groupements	3 438 417,00	0,00	3 646 985,00	3 646 985,00	3 646 985,00
74888	Autres	192 937,68	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des recettes de gestion des services	29 739 372,68	0,00	31 927 000,00	31 927 000,00	31 927 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	29 742 372,68	0,00	31 947 000,00	31 947 000,00	31 947 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 000 000,00		933 000,00	933 000,00	933 000,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
77681	Neutralisation des amortissements	138 600,00	I	70 000,00	II	70 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	851 400,00		853 000,00		853 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 000 000,00		933 000,00	933 000,00	933 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinée à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV
		B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2023	Montant des tirages 2023	Montant des remboursements 2023		Encours restant dû au 31/12/2023
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
OCLT-ligne-tirage-T4M		463 742,69	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		463 742,69	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES										IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										B1.2	
B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 OIN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2023 (14)	Capital		Charges d'intérêt (15)
Emprunts et dettes au 31/12/2023											
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				10 761 313,51					2 296 307,37	231 354,01	18 975,57
1641 Emprunts en euros (total)				10 761 313,51					2 296 307,37	231 354,01	18 975,57
OCLT-Irirage-03	N		B-1	0,00	0		C	Taux fixe 3.5% à barrière 0% sur Euribor 12M(Postfixé)	88 255,33	3 131,13	
OCLT-Irirage-04	N		A-1	0,00	0		V	Euribor 12M(Postfixé)	88 235,39	3 013,17	
OCLT-Irirage-T4M	N		A-1	0,00	0		V	T4M(Postfixé) + 0,12	0,00	0,00	
215126	N		A-1	0,00	0		F	Taux fixe à 4,67 %	90 002,12	4 261,48	
OCLT-Irirage-05	N		A-1	0,00	0		F	Taux fixe à 4,53 %	207 272,40	13 194,18	
3078033	N		A-1	0,00	0		F	Taux fixe à 4,71 %	181 520,05	4 654,63	
1901606	N		A-1	762 500,00	4,98		V	(Euribor 1M-Floor - 0,44 sur Euribor 1M) + 0,44	150 000,00	28 453,02	403,49
1810501	N		A-1	845 000,54	6,5		F	Taux fixe à 2,69 %	129 999,96	24 963,10	83,14
1810502	N		A-1	455 000,54	6,5		F	Taux fixe à 3,2 %	69 999,96	15 990,11	40,44
19101	N		A-1	1 062 500,00	7		F	Taux fixe à 2,9 %	150 000,00	33 168,75	2 402,12
2219992	N		A-1	801 002,30	9,04		F	Taux fixe à 4,43 %	69 542,08	57 860,65	7 679,26
945920201	N		A-1	8616 666,76	6,32		F	Taux fixe à 1,86 %	133 333,32	16 620,00	3 907,04
MONS0903EUR	N		A-1	483 333,23	7,06		V	(Euribor 2M + 0,79)- Floor 0 sur Euribor 2M	66 666,68	4 204,55	636,39
MONS09041EUR	N		A-1	646 250,00	2,68		F	Taux fixe à 1 %	235 000,00	7 931,26	1 059,14
MONS111605EUR	N		A-1	825 000,00	8		F	Taux fixe à 0,91 %	100 000,00	8 076,28	1 856,03
A191601000001	N		A-1	850 000,00	8,48		F	Taux fixe à 0,96 %	100 000,00	8 760,00	113,33
MONS20242EUR	N		A-1	1 225 000,12	5,92		F	Taux fixe à 0,44 %	204 166,72	5 951,46	434,19
MONS3498EUR	N		A-1	1 039 999,96	11,92		F	Taux fixe à 0,33 %	86 666,68	3 860,60	286,00
MINIS0498EUR	N		A-1	899 999,99	13,33		F	Taux fixe à 0,57 %	66 666,68	5 441,66	855,00
1643 Emprunts en devises (total)											
16441 Emprunts assortis d'une option de irrage sur ligne de trésorerie (total) (9)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicités des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					32 621 353,67									
1641 Emprunts en euros (total)					32 621 353,67									
OCLT-lirage-03	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/02/2006	01/02/2006	30/09/2007	1 500 000,00	C	Taux fixe 3,5% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,500	3,551	EUR	A	C	O	B-1
OCLT-lirage-04	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	23/03/2006	23/03/2006	30/09/2007	1 500 000,00	V	Euribor 12M(Postfixé)	3,730	3,784	EUR	A	C	O	A-1
OCLT-lirage-lirage-T4M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/10/2003	08/10/2003	31/01/2006	0,00	V	T4M(Postfixé) + 0,12	2,143	2,196	EUR	X	X	O	A-1
255126	DEXIA CL	15/01/2008	15/01/2008	01/02/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,67 %	4,670	4,738	EUR	A	P	O	A-1
OCLT-lirage-05	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/03/2008	30/03/2008	30/09/2008	2 529 666,67	F	Taux fixe à 4,53 %	4,530	4,596	EUR	A	C	O	A-1
3079633	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2008	25/11/2008	25/01/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,71 %	4,710	4,813	EUR	M	P	O	A-1
1908506	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2008	10/12/2008	25/02/2009	3 000 000,00	V	Euribor 1M + 0,78	3,937	4,009	EUR	M	C	O	A-1
1810501	SOCIETE GENERALE	30/06/2010	30/06/2010	30/07/2010	2 600 000,00	V	(Euribor 1M-Floor-0,44 sur Euribor 1M) + 0,44	0,911	0,928	EUR	M	C	O	A-1
1810502	SOCIETE GENERALE	30/06/2010	30/06/2010	30/07/2010	1 400 000,00	F	Taux fixe à 3,2 %	3,200	3,295	EUR	M	C	O	A-1
19101	CAISSE D'EPARGNE	30/05/2010	30/05/2010	01/02/2011	3 000 000,00	F	Taux fixe à 2,9 %	2,900	2,839	EUR	M	C	O	A-1
2213992	CREDIT FONCIER DE FRANCE	14/01/2013	14/01/2013	14/04/2013	1 400 000,00	F	Taux fixe à 4,43 %	4,430	4,571	EUR	T	P	O	A-1
543920201	CAISSE D'EPARGNE	20/11/2014	10/12/2014	25/07/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,96 %	1,960	1,974	EUR	T	C	O	A-1

MON505629EUR	BANQUE POSTALE	12/11/2015	04/01/2016	01/05/2016	1 000 000,00	V	(Euribor 2M + 0,79)-Floor-0 sur Euribor 2M	0,790	0,804	EUR	T	C	0	A-1
MON509447EUR	BANQUE POSTALE	25/07/2016	25/07/2016	01/11/2016	2 350 000,00	F	Taux fixe à 1 %	1,000	1,004	EUR	T	C	0	A-1
MON5111605EUR	BANQUE POSTALE	30/11/2016	19/12/2016	01/04/2017	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,91 %	0,910	0,913	EUR	T	C	0	A-1
A1916010000001	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2016	25/06/2017	25/09/2017	1 500 000,00	V	(EONIA(Posfix é) + 0,7)-Floor-0 sur EONIA(Posfix é)	0,700	0,712	EUR	T	C	0	A-1
MON529242EUR	BANQUE POSTALE	14/11/2019	22/11/2019	01/03/2020	2 041 667,00	F	Taux fixe à 0,44 %	0,440	0,441	EUR	T	C	0	A-1
MON534996EUR	BANQUE POSTALE	27/11/2020	01/12/2020	01/03/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0,33 %	0,330	0,335	EUR	T	C	0	A-1
MN539499EUR	BANQUE POSTALE	29/11/2021	11/04/2022	01/08/2022	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,57 %	0,570	0,580	EUR	T	C	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					32 621 353,67									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant en au 31/12/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2023 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
OCL-Tirage-03	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 500 000,00	0,00	1	17		Taux fixe 3,5% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	Taux fixe 3,5% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)			3,56	3 131,13		0,00
TOTAL (B)		1 500 000,00	0,00									3 131,13		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		1 500 000,00	0,00									3 131,13		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement : définitif de l'emprunt au 31/12/2023.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 13 % de l'encours 100,00% Montant en euros 10 761 314 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Produire d'amortissement		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Deliberation du
	Catégories de biens Amortis	Durée		03/11/2003
	Brevet, licence, droits, logiciels		5	
	Bâtiments traditionnels		50	
	Bâtiments légers, pylônes		30	
	Installations, matériels et outillages techniques		15	
	Installations générales, agencements		30	
	Aménagements de construction		30	
	Matériel de bureau et mobilier		10	
	Matériel informatique		5	
	Matériel de secours et de lutte		20	
	Matériel de radio		10	
	Matériel d'incendie et de secours		10	
	Autres matériels		10	
	Véhicules de liaison, transport, motos		15	

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE

VI - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES-SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

ARTICLE	SUBVENTION	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT DE SUBVENTION
6574	2023	Subvention de fonctionnement	UDSP 07	ASSOCIATION	48750,00
6574	2023	Subvention de fonctionnement	Amicale du personnel du SDIS 07	ASSOCIATION	7700,00
6574	2023	Subvention de fonctionnement	Comité départemental de SPELEO	ASSOCIATION	4000,00
6574	2023	Subvention de fonctionnement	Oeuvre des pupilles de sapeurs pompiers	ASSOCIATION	450,00
FONCTIONNEMENT (Total)					60900,00

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 007-280712001-20230329-D_2023_20-DE

IV - ANNEXE							VI
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023							B9
ETAT DU PERSONNEL AU				01/01/2023			
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION (emplois fonctionnels)							
Directeur départemental	A	1		1	0		0
Directeur départemental adjoint	A	1		1	0		0
FILIERE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL							
Contrôleur général	A	0		0	0		0
Colonel hors classe	A	0		0	0		0
Colonel	A	2		2	2		2
Lieutenant-colonel	A	7		7	7		7
Commandant	A	5		5	5		5
Capitaine	A	6		6	6		6
Lieutenant hors classe	B	5		5	5		5
Lieutenant 1 ^{ère} classe	B	13		13	12		12
Lieutenant 2 ^{ème} classe	B	8		8	8		8
Adjudant	C	56		56	55		55
Sergent	C	41		41	41		41
Caporal-chef	C	10		10	10		10
Caporal	C	22		22	22		22
Sapeur	C	0		0	0		0
Sous total HORS SSSM		175	0	175	173	0	173
Service de santé et de secours médical							
Médecin de classe exceptionnelle	A	1		1	0		0
Médecin hors classe	A	0	0,5	0,5		0,5	0,5
médecin de classe normale	A		0,5	0,5		0,5	0,5
Médecin de 2 ^{ème} classe	A	0		0	0		0
Pharmacien de classe exceptionnelle	A	1		1	1		1
Pharmacien hors classe	A	0		0	0		0
Pharmacien de 1 ^{ère} classe	A	0		0	0		0
Pharmacien de 2 ^{ème} classe	A	0		0	0		0
Infirmier d'encadrement	A	0	0,7	0,7		0,7	0,7
Infirmier-chef	A	0		0	0		0
Infirmier principal	A	0		0	0		0
Infirmier	A	0		0	0		0
Sous total SSSM		2	1,7	3,7	1	1,7	2,7
Total filière sapeur-pompier		177	1,7	178,7	174	1,7	175,7
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attachée hors classe	A	1		1	1		1
Directeur	A	0		0	0		0
Attaché principal	A	1		1	0,8		0,8
Attaché	A	1		1	1		1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	4		4	3		3

Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2		2	1,8		1,8
Rédacteur	B	5		5	3	2	5
Adjoint adm. Principal 1 ^{ère} classe	C	15		15	13,4		13,4
Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe	C	6		6	6		6
Adjoint administratif	C	7		7	6,8		6,8
Total filière administrative		42	0	42	36,8	2	38,8
FILIERE TECHNIQUE							
ingénieur hors classe	A	0		0	0		0
ingénieur principal	A	2		2	2		2
ingénieur	A	1		1	1		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	4		4	4		4
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	0		0
Technicien	B	2		2	1		1
Agent de maîtrise principal	C	3		3	3		3
Agent de maîtrise	C	5		5	4,8	0	4,8
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	1		1	2		2
Adjoint technique	C	6		6	4	2	6
Total filière technique		26		26	22,8	2	24,8
TOTAL GENERAL		245	1,7	246,7	233,6	5,7	239,3

EMPLOIS NON CITES (non permanents)							
Emploi co-financé (Etat, conseil général)		0		0		0	0
Apprenti		1		1			0
Emploi aidé CUI-CAE Emplois d'Avenir		0		0			0
Engagement service civique				0			0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Les agents non titulaires remplaçants ne figurent pas dans ce tableau des effectifs

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercices : 21
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTE

Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 17 mars 2023

Présenté par le président du CASDIS

A. Privas le 29 mars 2023

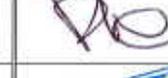
Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session ordinaire

A. Privas le 29 mars 2023

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
 A, le

Membres titulaires			Membres suppléants affectés aux titulaires correspondants (articles L 1424-24-4 et R 1424-15 du CGCT)		
AVOUAC Thierry			MIZZI Michel	✓	
BAPTISTE Hélène			TISSIER Pierre	X	
BOURJAT Laetitia	<		TOURVIELHE Max		
PHILIPPE Ronan			REYNAUD Christelle		
DUBOIS Sylvie	X				
FANGIER Georges	✓				
FEROUSSIER Christian					
GENEST Sandrine	X				
GARRIDO Jean-Manuel	X		LAPORTE Jean-Pierre		
GAUCHER Sylvie	✓		RICHIOD Ingrid		
HILAIRE Robert	X		CLEMENT Guy		

MARCE Laurent	X				
MAISONNAT Pierre	X				
MEYER Jean-Yves <i>P. Sabatier</i>			OLLIVIER Martine		
QUENETTE Marc-Antoine	✓		SICOIT-ILIOZER Julie		
RIEU-FROMENTIN Françoise	X		DUCHAMP Cécile		
SABATIER René	X		CHAUVIN François		
SALEL Matthieu			COSTE Claudie	✓	
UGHETTO Laurent	X		CHAREYRE Sandrine		
VALLON Jean-Paul	X		AMRANE Olivier		
VIGNAL Christophe	X				
VILLEMAGNE Michel			BOSC Elvire		

2 *